



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 05 mars 2009**

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 MARS 2009

PROCES-VERBAL

L'An deux mil neuf, le 5 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le 27 février deux mil neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS **Maire**

M. CAPO-CANELLAS, **Maire**

M. CONTY, Mme GITENAY, M. CATHELIN, Mme RIOU, M. LUCAS, Mme BLAT-VIEL, M. DILIEN **Adjoins au Maire**

Mme LOPEZ, M. JENNÉ, M. LAFIN, M. ROBERT, M. DESRUMAUX, Mme ROUÉ, Mme MARCHOIS, Mme AZIZOUDINE, M. MAGAMOOTOO, Mme NILAVANNANE, Mme CHAOU-JOHNSTONE, M. MAHON, Mme RAMJAN, M. DURAND, M. DARBOUX, Mme BAHUON, **Conseillers municipaux**

POUVOIRS :

Mme TROUSSELLE-PICCO Adjoint au Maire à M. CAPO-CANELLAS Maire,
M. GODARD Adjoint au Maire à M. ROBERT Conseiller Municipal, Mme MARTY
Conseiller Municipal à Mme GITENAY Adjoint au Maire, Mme GIABICANI Conseiller
Municipal à Mme AZIZOUDINE Conseiller Municipal, M. SCHEINERT Conseiller
Municipal à Mme NILAVANNANE Conseiller Municipal, M. FEREDJ Conseiller Municipal
à M. JENNÉ Conseiller Municipal, M. BOURGAREL Conseiller Municipal à M.
MAGAMOOTOO Conseiller Municipal, M. HONNORATY Conseiller Municipal à Mme
RAMJAN Conseiller Municipal, Mme KILO Conseiller Municipal à M. MAHON Conseiller
Municipal

Secrétaire de séance : Madame BLAT-VIEL, Maire-adjoint

SOMMAIRE

	3
Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2009.....	5
Délibération n°1 : Adhésion des Communes du Chesnay (Yvelines), de Vaujours (Seine-Saint-Denis) et de Jouy-en-Josas (Yvelines) au SIGEIF.....	6
Délibération n°2 : Délibération modifiant le tarif unitaire des vacations de police assurées dans le cadre de la surveillance des opérations funéraires	6
Délibération n°3 : Recensement rénové de la population – Population municipale arrêtée par décret du 30 décembre 2008.....	7
Délibération n°4 : Proposition de Motion relative à l’attitude d’EDF concernant le financement par le fonds de partenariat des subventions apportées aux villes adhérentes par le Syndicat en matière d’Eclairage Public (SIPPEREC).....	9
Délibération n°5 : Mise en concurrence du contrat d’assurance Accident de service/Maladie professionnelle et décès souscrit pour le compte de la Collectivité par le CIG	11
Délibération n°6 : - Création d’un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet	12
- Mise en place d’un Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi (CAE)	12
Délibération n°7 : Signature de l’avenant n°3 à la convention de conseil et d’information sur le logement en direction des habitants du Bourget entre l’Agence Départementale d’Information sur le Logement (A.D.I.L) et la Ville du Bourget.....	12
Délibération n°8 : Instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur l’ensemble du territoire communal de la ville du Bourget	13
Délibération n°9 : DSP Réseau Assainissement de la ville du Bourget – Choix du délégataire – Convention de Délégation de Service Public – Approbation	15
Délibération n°10 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer des demandes de Permis de Démolir sur un ensemble d’unités foncières bâties appartenant à la commune du Bourget.....	17
- Parcelle du 44, rue de l’Egalité angle 46, rue de l’Egalité prolongée cadastrée section D n°128....	18
- Parcelle du 54, rue de l’Egalité prolongée cadastrée section D n°128	18
Délibération n°11 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de Permis de Construire au nom de la Commune pour la réalisation d’une nouvelle école sur les ZAC du Commandant Rolland 1&2 du Bourget.....	18
Délibération n°12 : Délibération approuvant l’Avant Projet Détaillé (APD) relatif à l’opération « Construction d’une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland » ; ainsi que le principe de lancement du marché de travaux en découlant et autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux qui en résulteront	19
Délibération n°13 : Délibération approuvant la passation de l’avenant n°1 au marché 13/2008 relatif au marché de Maîtrise d’œuvre – Construction d’une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland.....	21
Délibération n°14 : Débat d’Orientations Budgétaires 2009 Ville et Assainissement	22
Délibération n°15 : Communication du rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d’Ile-de-France sur la gestion de la commune du BOURGET pour la période 2001à 2006.....	35

(La séance est ouverte sous la présidence de M. Vincent CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 heures 40)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare ouverte la séance de ce Conseil municipal.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un ou une Secrétaire de séance. Mme BLAT-VIEL est candidate. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

C'est adopté, je vous en remercie.

Avant que nous ne débutions la séance, je voudrais simplement évoquer la mémoire de deux personnes qui nous ont quittés.

Pour l'une d'entre elles, vous en avez toutes et tous eu connaissance puisque l'affaire a été fortement médiatisée : il s'agit du policier du commissariat de La Courneuve, qui est celui de la ville du Bourget également. M. Aurélien ANSELME a été tué par balle le 21 février à La Courneuve. Vous savez que l'enquête est en cours. J'ai assisté mardi matin à la levée de corps qui avait lieu à l'institut médico-légal avec mes collègues maires de La Courneuve et de Dugny, sous la présidence de Mme la Ministre de l'intérieur. J'ai transmis à sa famille, notamment à sa maman, nos condoléances.

De plus, nous avons appris hier soir, tard dans la soirée, le décès de Joël TEJERO que beaucoup d'entre vous connaissent. Il s'est beaucoup investi au Bourget, notamment au centre théâtral dont il a assumé la présidence. Il a beaucoup contribué à son développement, notamment des ateliers en direction des enfants, donc une activité importante. Joël TEJERO était également auteur de pièces de théâtre ou metteur en scène, c'était une personnalité forte du monde culturel bourgetin.

Je souhaite simplement vous proposer que nous rendions hommage à ces deux personnes en respectant une minute de silence.

(L'Assemblée, levée, observe une minute de silence)

Je vous remercie.

Vous avez reçu la liste des Décisions, cela appelle-t-il des questions ou interrogations ? Non, je passe à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2009

M. le MAIRE.- Avez-vous des observations sur ce projet de procès-verbal ? Non, il n'y en a pas, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Il est adopté.

Nous passons à la Délibération n°1 et je passe la parole à M. DILIEN.

Délibération n°1 : Adhésion des Communes du Chesnay (Yvelines), de Vaujours (Seine-Saint-Denis) et de Jouy-en-Josas (Yvelines) au SIGEIF

M. DILIEN.- Merci Monsieur le Maire.

Par lettres des 5 janvier et 20 février 2009, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) a transmis, pour avis en application des articles L.5211-18, du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations n° 08-47 et 09-08 du Comité d'administration du SIGEIF portant sur l'adhésion des communes de Jouy-en-Josas, du Chesnay et de Vaujours pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

S'agissant d'une simple adhésion, il appartient au Conseil Municipal d'approuver la délibération jointe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion des communes de Jouy-en-Josas, du Chesnay et de Vaujours au SIGEIF.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Merci.

Nous passons à la délibération n°2 avec Mme BLAT-VIEL.

Délibération n°2 : Délibération modifiant le tarif unitaire des vacations de police assurées dans le cadre de la surveillance des opérations funéraires

Mme BLAT-VIEL.- La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire impose que le tarif des vacations de police effectuées dans le cadre de la surveillance des opérations funéraires soit « *compris entre 20 € et 25 €* ».

Jusqu'à ce jour, ce tarif était dans notre commune – depuis 1998 – de 6,10 €.

Dans un souci de simplification des formalités administratives, le législateur a également souhaité réduire le nombre des opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police. Cette loi énumère donc limitativement les opérations qui donneront désormais lieu à une telle surveillance.

Il s'agit des opérations :

- de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès,
- d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels,
- de crémation du corps d'une personne décédée.

Afin de compléter le projet de simplification du dispositif, un décret en Conseil d'Etat doit réformer les dispositions réglementaires relatives aux vacations de police, toujours en vigueur à ce jour. Dans l'attente de ce décret, ces dispositions restent applicables et coexistent donc avec celles prévues par la loi.

En tout état de cause, l'augmentation induite, sur la base du tarif le plus bas de la fourchette fixée par cette loi, soit 20 €, est déjà de 230 %.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée délibérante, eu égard à ce taux d'augmentation, de fixer le tarif des vacations concernées par ce nouveau texte à 20 €.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Non, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Merci.

Nous restons avec Mme BLAT-VIEL pour la Délibération n°3 qui est une information.

Délibération n°3 : Recensement rénové de la population – Population municipale arrêtée par décret du 30 décembre 2008

Mme BLAT-VIEL.- Depuis le dernier recensement exhaustif de la population datant de 1999, aucun chiffre relatif à la population légale n'avait été communiqué par l'INSEE (seule une estimation de 12 034 habitants au 1^{er} juillet 2005, n'ayant aucune valeur juridique, nous avait été transmise dans le courant de l'année 2008).

Le décret n°2008-1477 du 30 décembre 2008 constitue donc le premier chiffre authentifié réglementairement depuis la mise en œuvre de la nouvelle méthode de recensement dite « recensement rénové de la population ».

La nouvelle population totale légale est donc, pour la ville du Bourget, de 12 782 habitants.

Ce chiffre, bien qu'arrêté au 30 décembre 2008, authentifie la population municipale au 1^{er} janvier 2006 (année médiane de la période de référence).

En effet, le nouveau dispositif repose sur le recensement d'un échantillon de la population sur une **période de 5 ans**. Pour cette raison, le recensement rénové mis en place en 2004, n'a pu aboutir à des chiffres officialisés par décret qu'en décembre 2008 (2004-2005-2006-2007-2008).

Ainsi, dans les villes de plus de 10 000 habitants, 8 % de la population sont recensés chaque année, soit un total de 40 % de la population sur les 5 années de la période.

Le **nombre moyen d'habitants par logement**, déterminé à l'issue de ces recensements partiels, est multiplié par le **nombre total de logements** figurant dans le Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) **au milieu de la période**. Y sont ensuite ajoutées, pour aboutir à la population municipale totale, les populations sondées à part (communautés, sans-abri notamment).

Dans ces conditions, le RIL de 2006 ayant servi de base au calcul dont le résultat vient d'être publié, les constructions qui y ont été intégrées postérieurement n'ont pas été prises en compte.

Ce calcul sur la base d'une année médiane permet d'après l'INSEE, de « *minimiser l'écart maximum entre la date de collecte de l'information et la date de référence des résultats publiés* » tout en assurant « *l'égalité de traitement entre les communes rendu nécessaire par ce nouveau procédé par rotation et échantillon* ».

Désormais, chaque année, de nouveaux chiffres seront authentifiés par décret, chiffres au 1^{er} janvier de l'année n-3 (début 2010, nous aurons le chiffre de la population légale au 1^{er} janvier 2007 et ainsi de suite chaque année).

L'intérêt du recensement rénové est donc double :

- d'une part, il n'est plus nécessaire d'attendre près de 10 ans pour que les chiffres soient réactualisés,
- d'autre part, ces chiffres constituent **une « photographie » plus précise de la réalité.**

Néanmoins, il est clair que cette nouvelle méthode basée sur une année médiane, et le fait qu'en conséquence les chiffres parus authentifient la population des communes 3 ans auparavant, **ne fait pas l'unanimité et soulève bien des interrogations** (élus, presse, questions écrites au gouvernement etc.). A cet égard, une mission d'information parlementaire a été mise en place le 16 avril 2008, cette « *méthode de recensement unique en Europe nourrissant un débat animé entre les experts* » selon la Commission des lois de l'Assemblée Nationale.

En tout état de cause, les dotations globales de fonctionnement, ainsi que les 350 textes législatifs et réglementaires dont l'application dépend de la population légale, seront dorénavant basés sur ce nouveau chiffre de **12 782 habitants**.

Enfin, au début du second semestre 2009, l'INSEE devrait être en mesure de communiquer des informations plus ciblées (type de logement, âge moyen, nombre d'enfants par foyers etc.) à l'échelle des IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique : zones d'environ 2 000 habitants).

M. le MAIRE.- Merci Madame BLAT-VIEL.

J'avais souhaité que cette communication nous soit faite, elle présente bien les différents enjeux du recensement. Nous pouvons estimer que, l'année prochaine, nous aurons encore une progression du nombre d'habitants au vu des créations de logement, et sans doute pour une part encore l'année suivante.

Evidemment, j'évoquais les enjeux présentés dans la note, nous avons tous à l'esprit le fait que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée en fonction du nombre d'habitants et qu'il y a une forme d'injustice à calculer cette dotation sur la base d'un chiffre correspondant à la population d'il y a 3 ans. C'est ainsi. Pour autant, nous constatons un dynamisme démographique au Bourget puisque nous avons gagné un assez grand nombre d'habitants et nous savons déjà que cette croissance se poursuivra.

Je ne sais pas si vous souhaitez apporter des commentaires à cette communication, mais, comme le chiffre officiel est un chiffre important, nous souhaitons que le Conseil municipal en soit officiellement informé.

Nous passons à la délibération n°4 avec M. ROBERT qui est délégué au SIPPAREC.

Délibération n°4 : Proposition de Motion relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat des subventions apportées aux villes adhérentes par le Syndicat en matière d'Eclairage Public (SIPPAREC)

M. ROBERT.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Il s'agit d'une Délibération un peu complexe mais je vous donnerai des explications à la fin. Ne vous inquiétez pas.

Depuis le 1^{er} janvier 1995, EDF et ERDF sont liées par un contrat de concession relatif à la fourniture d'électricité pour les clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente (tarifs régulés) et au réseau de la distribution publique d'électricité dont les collectivités territoriales sont propriétaires.

A ce contrat de concession, s'ajoute la convention de partenariat, partie intégrante de l'ensemble des documents contractuels liant le SIPPAREC et ERDF/EDF. Celle-ci est conclue pour une durée identique à celle de la convention de concession, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

En octobre 2006, pour répondre à la demande d'une ville adhérente, le Comité du SIPPAREC a adopté deux projets d'avenant au contrat de concession et à la convention de partenariat afin de permettre l'éligibilité des contrats de partenariat public-privé au fonds de partenariat pour le versement de subventions sur l'éclairage public. EDF a refusé de signer ces deux avenants.

En mai 2008, le SIPPAREC a de nouveau interrogé ERDF sur sa position, compte tenu de la discussion du projet de loi devenu la loi du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat public-privé.

ERDF Ile-de-France a répondu le 26 septembre 2008 confirmant le refus que les contrats de partenariat public-privé soient éligibles aux financements de la convention de partenariat. Surtout, elle a indiqué dans la même lettre qu'il n'appartenait pas à ERDF de subventionner des coûts liés à l'éclairage public. Le concessionnaire demande que les fonds apportés par la convention de partenariat soient réorientés dès l'exercice 2009 sur le réseau public de distribution d'électricité.

Compte tenu des conséquences de cette position, le Comité du SIPPAREC a adopté le 23 octobre 2008, une délibération la considérant comme inacceptable :

- il n'appartient pas à EDF/ERDF de modifier unilatéralement la nature des opérations éligibles aux financements apportés par le fonds de partenariat ;
- compte tenu de ses conséquences financières, dans une période financièrement délicate pour de nombreuses collectivités ;
- étant donné l'absence de toute information ou dialogue préalable.

Cette délibération a été notifiée le 6 novembre 2008 au Président d'EDF, M. Pierre GADONNEIX, et au Président du Directoire d'ERDF, M. Michel FRANCONY. Ce dernier

a répondu par une correspondance en date du 1^{er} décembre 2008 confirmant les termes du courrier du 26 septembre 2008.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, la Commission concession électricité du SIPPEREC a auditionné ERDF.

Les représentants d'ERDF ont confirmé qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, EDF/ERDF et le SIPPEREC devaient rechercher un accord pour que la totalité du fonds de partenariat, qu'EDF/ERDF n'entendent pas remettre en cause dans son montant global, soit affectée au réseau de distribution électrique en excluant l'éclairage public.

Cette réunion a abouti au constat d'un désaccord entre les positions du concessionnaire et du SIPPEREC.

Aussi, ce dossier a-t-il fait l'objet d'une seconde délibération lors du Comité du SIPPEREC du 18 décembre 2008.

Elle souligne en particulier que le Syndicat :

- rejette toute modification unilatérale et exige le maintien des règles prévues par la Convention de partenariat jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ;

- demande à ERDF de prendre en compte le fait que les critères d'éligibilité des travaux d'éclairage public financés par le SIPPEREC intègrent les exigences de maîtrise de l'énergie ;

- est prêt à inscrire dans un avenant à la convention de partenariat le principe de l'éligibilité aux seuls travaux d'éclairage public ayant trait à la maîtrise de l'énergie, au développement durable et à l'efficacité énergétique ;

- donne acte de l'engagement pris d'honorer le financement des subventions attribuées par le SIPPEREC aux Villes antérieurement au 31 décembre 2008.

Depuis, une lettre du 24 décembre 2008 de M. Pierre GADONNEIX, Président d'EDF, est venue confirmer la position prise par le Président d'ERDF dans sa lettre du 1^{er} décembre.

L'argumentation du SIPPEREC peut être ainsi résumée :

- la convention de partenariat constitue un accord contractuel que seul un avenant ayant l'accord des deux parties peut modifier,
- la convention est claire et inconditionnelle sur l'engagement d'EDF /ERDF à financer l'éclairage public et ne soulève pas de difficulté d'interprétation,
- les sommes versées par ERDF comme concessionnaire constituent des redevances au titre du traité de concession.

Compte tenu de l'importance de cette question et des conséquences financières de la position d'EDF/ERDF pour les investissements de notre commune en matière d'éclairage public, il est proposé au Conseil Municipal de s'associer aux démarches du Comité syndical du SIPPEREC, d'adopter la motion annexée au présent rapport et de l'adresser aux Présidents d'EDF et d'ERDF.

D'après ce que j'ai cru comprendre, l'éclairage public jusqu'à présent était payé à 50 % par la Commune et à 50 % par le SIPPEREC. Ce SIPPEREC touchait une subvention de la part d'EDF/ERDF. Or, cette subvention ne peut plus être versée, être ramenée à la Commune, ce qui fait

qu'elle doit être capable de payer 100 % de l'éclairage public sans subvention. C'est une décision prise unilatéralement par EDF/ERDF et c'est ce que dénonce le SIPPAREC. C'est tout.

M. le MAIRE.- En fait, les 50 % étaient un plafond. Néanmoins, il est évident que la Collectivité, comme l'ensemble des Collectivités adhérentes au SIPPAREC, n'a aucun souhait particulier de se voir priver d'une possibilité de subvention. C'est pourquoi nous vous proposons la motion qui est le texte exact soumis à l'ensemble des communes membres du SIPPAREC, puisqu'une motion ne vaut que si elle est homogène.

Vous avez le texte dans la délibération.

On y souligne l'importance que nous attachons à l'éclairage public ; le fait que nous constatons la position d'ERDF et que nous apportons notre soutien au refus du SIPPAREC ; que nous nous associons à la démarche votée par le Comité syndical sous forme de motion le 18 décembre 2008 ; que nous demandons à ERDF de prendre en comptes les spécificités, notamment le fait que les travaux financés par le SIPPAREC intègrent les exigences de maîtrise de l'énergie et qu'enfin nous décidons d'adresser la Délibération que nous vous proposons d'adopter au président d'EDF, à celui d'ERDF et du SIPPAREC.

Sujet a priori consensuel.

M. DESRUMAUX.- Bonsoir. Je voudrais ajouter que la consommation d'électricité pour l'éclairage public sur une ville représente environ 50 % du budget énergie électrique. Ce n'est pas moindre.

M. le MAIRE.- C'est pourquoi il ne s'agit pas d'un petit sujet.

Je mets la motion aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Nous passons à la Délibération n°5.

Délibération n°5 : Mise en concurrence du contrat d'assurance Accident de service/Maladie professionnelle et décès souscrit pour le compte de la Collectivité par le CIG

M. le MAIRE.- Il était souscrit jusque-là et la proposition qui vous est faite est de continuer.

Le contrat d'assurance « Accident de service/Maladie professionnelle et Décès » souscrit auprès de la Société DEXIA-SOFCAP en faveur du personnel stagiaire et titulaire de la Ville du BOURGET expire le 31 Décembre 2009.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne propose, comme la dernière fois, aux collectivités désireuses d'adhérer à un contrat-groupe, dont il assure la mise en concurrence en vertu du Code des Marchés Publics. Cela nous permet d'avoir l'effet habituel, c'est-à-dire de mieux négocier puisqu'il y aura un ensemble plus large offert à la concurrence.

Afin de bénéficier des avantages de ce contrat prévu en capitalisation, la Ville doit, dans un premier temps, autoriser le Centre Interdépartemental de Gestion à souscrire un contrat pour son compte, selon la réglementation en vigueur. (Article 26 de la Loi du 26 Janvier 1984, décret N° 86-552 du 14 Mars 1986), en précisant la nature des risques que la Ville souhaite garantir.

Dans un deuxième temps, au vu des indications fournies par les diverses collectivités intéressées, le Centre Interdépartemental de Gestion élaborera le cahier des charges du marché. Il procédera à la consultation réglementaire afin d'aboutir au choix du titulaire du marché qui aura répondu au mieux aux exigences de celui-ci.

Le Centre Interdépartemental de Gestion signera alors le contrat-groupe, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2010.

La Collectivité pourra alors, après en avoir délibéré, signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion une convention fixant les modalités de remboursement de la prime.

Il n'y a pas d'intervention, je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Délibération n°6 : - Création d'un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet

- Mise en place d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

M. le MAIRE.- Nous restons dans le domaine du personnel avec une Délibération pour la création de deux postes :

- Un premier poste de puéricultrice de classe supérieur à temps complet, c'est celui de responsable du centre de PMI, poste de catégorie A.

- Second poste, il s'agit de répondre aux besoins liés à l'activité photo, La Capsule au centre culturel, et il nous est proposé pour la première fois de faire ici appel à un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. C'est un contrat aidé par l'Etat qui permet d'ouvrir des perspectives professionnelles à des personnes en situation de recherche d'emploi. Ces contrats aidés permettent une réinsertion professionnelle.

Je mets aux voix ces deux postes.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Nous en venons à la Délibération n°7 et je passe la parole à Mme RIOU.

Délibération n°7 : Signature de l'avenant n°3 à la convention de conseil et d'information sur le logement en direction des habitants du Bourget entre l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L) et la Ville du Bourget

Mme RIOU.- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L.) est conventionnée par la ville du Bourget depuis le 8 octobre 2002 pour assurer une permanence auprès des habitants du Bourget.

Ces missions consistent principalement à informer et conseiller les habitants du Bourget sur toutes les questions relatives au logement. A cet effet, les questions posées à l'occasion de ces permanences sont tout aussi bien d'ordre juridique que technique ou financier.

Ces permanences, assurées par un conseiller juriste salarié de l'association, s'effectuent tous les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredi de chaque mois dans le local sis, 1 rue Pierre Curie, mis à disposition par la municipalité.

La convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une durée d'un an, soit une vacation d'une demi-journée par mois correspondant à la fréquentation enregistrée.

Le montant annuel de la prestation se trouve de ce fait modifié à 2 760 € (230 € par demi-journée).

La somme y afférente est imputée au Budget de la ville à l'article 6281. Cette participation sera acquittée trimestriellement.

Afin de permettre aux habitants du Bourget de continuer à bénéficier de ce service et d'y accéder gratuitement, il est proposé au Conseil Municipal de proroger par avenant la convention initiale d'un an.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le présent avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Je vous donne quelques informations sur l'année 2008 : l'ADIL a renseigné 582 Bourgetins, dont 179 lors d'une visite, 383 par téléphone et 20 par Internet. En moyenne, les Bourgetins représentent 3,1 % des consultations totales de l'ADIL.

Merci.

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Non, je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Nous passons à la délibération n°8 et nous retrouvons M. DILIEN.

Délibération n°8 : Instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur l'ensemble du territoire communal de la ville du Bourget

M. DILIEN.- Merci Monsieur le Maire.

La loi Urbanisme et Habitat a créé la "participation pour voirie et réseaux" (PVR), participation prévue à l'article L.332-11-1 du code de l'urbanisme, qui permet aux communes de

percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

Il convient également de préciser qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, il a été mis en place un nouveau dispositif de financement des raccordements au réseau public de distribution d'électricité.

A ce titre, si le branchement est à l'usage exclusif du demandeur, l'extension du réseau est depuis le 1^{er} janvier 2009, à la charge de la commune qui en est propriétaire.

Pour information, le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) nous a transmis une simulation de l'impact financier par an sur la base des mises en service sur l'année 2007 sur le territoire de la ville du Bourget. Cette simulation ne concerne bien entendu que l'électricité. A partir de celle-ci, le SIPPEREC indique que l'on peut attendre une charge annuelle approximative de 49 950 € pour les extensions et renforcement de réseau électrique.

Compte tenu du coût financier que pourraient également représenter les extensions d'eau potable et d'assainissement, il convient, pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, de mettre à la charge des propriétaires fonciers concernés (et non du constructeur) les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés.

Les travaux concernés sont :

- la réalisation ou l'aménagement d'une voie. Ceci peut inclure l'acquisition des terrains, les travaux de voirie (chaussée et trottoirs, y compris pistes cyclables ou stationnements sur voirie, ou espaces plantés...), l'éclairage public, le dispositif d'écoulement des eaux pluviales et les éléments nécessaires au passage, en souterrain, des réseaux de communication (travaux de génie civil, gaines, fourreaux et chambres de tirage, à l'exclusion du coût des câbles) ;

- la réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement

- les études nécessaires à ces travaux.

- le renforcement des réseaux d'eau potable, électricité, assainissement

La PVR est instituée sur le territoire de la commune par une simple délibération du Conseil Municipal. Ensuite une délibération, propre à chaque voie, doit préciser les travaux qui sont prévus et le montant de la participation par mètre carré de terrain, qui sera mise à la charge des propriétaires. Celle ci est calculée au prorata de la surface du terrain. Sont pris en compte pour ce calcul les terrains ou parties de terrains concernés par un projet de construction situés dans une bande de 80 mètres de part et d'autre de la voie. Cette limite, fixée par la loi, peut être adaptée par la délibération propre à chaque voie et en fonction des circonstances locales, dans une fourchette comprise entre 60 et 100 mètres.

Le paiement de la PVR est généré par la délivrance d'une autorisation de lotir ou d'un permis de construire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal

D'instituer sur l'ensemble du territoire de la commune du Bourget le principe de participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

De rappeler qu'ensuite une délibération, propre à chaque voie, devra préciser les travaux qui sont prévus et le montant de la participation par mètre carré de terrain, qui sera mise à la charge des propriétaires.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur DILIEN. C'est un sujet compliqué.

En deux mots, jusque-là ce type de participation était supporté par les promoteurs d'un projet qui discutaient des renforcements de réseau. La loi a fait que la Collectivité pourrait en avoir la charge, avec une possibilité pour nous de prévoir que ce soit le propriétaire qui en ait la charge. Nous nous protégeons, comme chacune des Collectivités. Ce faisant, nous évitons également ce qui pourrait s'apparenter à des discussions compliquées : à partir du moment où c'est le propriétaire, cela garantit tout le monde, sinon il y aurait pu y avoir une discussion du type : « *La ville, vous devrez le faire pour accueillir telle ou telle activité* ». C'est une charge. Nous faisons ce que les autres communes font : nous transférons comme la loi le prévoit. Nous garantissons les intérêts des Bourgetins.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Délibération n°9 : DSP Réseau Assainissement de la ville du Bourget – Choix du délégataire – Convention de Délégation de Service Public – Approbation

M. le MAIRE.- Nous retrouvons pour cette délibération un sujet que nous avons abordé il y a quelques mois pour lancer la procédure, il s'agit de la délégation de service public pour le réseau d'assainissement de la ville et donc du choix du délégataire. Avec la convention de délégation de service public, nous venons en quelque sorte clore une procédure lancée il y a plusieurs mois, précisément le 22 septembre 2008. Nous avons à l'époque approuvé le principe d'une nouvelle délégation de service public assainissement pour un contrat qui devait être de 10 ans, offre de base, ou de 12 ans en option.

Je vous retrace rapidement la procédure.

Un avis d'appel public à candidature a été lancé en date du 29 septembre. Nous avons à l'époque reçu cinq plis, qui ont été examinés par la commission de délégation de service public que nous avons constituée ici même en date du 4 novembre.

La commission devait arrêter la liste des candidats autorisés à présenter une offre. Il y avait cinq plis et la commission a décidé que les cinq pourraient présenter une offre. Le 5 novembre, le dossier de consultation des entreprises a été adressé aux cinq candidats afin de leur permettre de remettre une offre. A l'arrivée, nous avons eu deux offres. De cinq, nous sommes passés à deux, avec deux sociétés connues : EAU ET FORCE, c'est le Groupe SUEZ, et VEOLIA qui est connue et qui était d'ailleurs l'entreprise sortante. Nous avons, selon la procédure, consulté le Comité Technique Paritaire.

Sur la base du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission de délégation de service public ont émis un avis circonstancié et proposé de retenir les deux candidats pour engager des négociations. L'avis circonstancié de la Commission était déjà établi sur la base des premières offres des candidats un certain nombre d'éléments par rapport à ces offres et les textes prévoient ensuite que l'autorité habilitée à signer la convention, en l'occurrence le Maire, au vu de cet avis, soit appelée à engager les discussions et négociations utiles avec les entreprises. Je me souviens vous avoir expliqué,

lorsque nous avons engagé la procédure, que cette procédure était un peu différente de celles pratiquées habituellement.

Les textes prévoyaient une discussion qui a eu lieu et pour laquelle j'étais assisté de M. CONTY, M. GODARD, l'un délégué aux finances et l'autre délégué notamment aux travaux, comme élus, et de Mme ADJMI qui est responsable des marchés publics. Nous avons rencontré plusieurs fois les deux entreprises, comme les textes nous y obligeaient, pour avoir une discussion et une négociation sur la base de leur première proposition.

La société EAU ET FORCE est celle que nous vous proposons comme délégataire, c'est ma responsabilité de le faire, pour ce nouveau contrat d'affermage. Je vous propose un contrat de 10 ans. Il est prévu que l'assemblée délibérante, donc le Conseil municipal, soit saisie pour m'autoriser à signer ce contrat.

Je vous dis quelques mots de ce contrat parce que c'est au fond ce qui compte au-delà de la procédure que nous avons suivie scrupuleusement.

Nous vous proposons de retenir la société EAU ET FORCE, donc le Groupe SUEZ qui est l'un des deux grands français, avec un certain nombre de variantes et pour un prix inférieur de 39 % au prix proposé par VEOLIA EAU. En l'occurrence, il y a une assez grande différence tarifaire avec le sortant.

Ce n'est pas le seul point dans ce que nous vous proposons d'adopter car il y a un certain nombre d'éléments nouveaux à caractère environnemental relativement prononcé.

Il vous est proposé de pratiquer ce que l'on appelle la gestion optimisée des réseaux. Pour être clair, c'est, plutôt que d'avoir un curage systématique, de le faire d'une manière un peu différente, c'est-à-dire beaucoup au début et après en fonction des inspections notamment et de le faire lorsque c'est nécessaire et de manière un peu moins systématique en s'adaptant avec une reprise importante du réseau au début. C'est une technique plus performante.

Egalement, il vous est proposé de retenir la certification Iso 14001 qui est une certification environnementale. EAU ET FORCE s'engage à l'obtenir, si j'ai bonne mémoire, avant la fin de l'année.

Autre variante que nous proposons de retenir, celle qui concerne l'identification des eaux claires parasites permanentes. Cela permet d'y voir clair, si j'ose dire, sur l'état de nos effluents.

Il y a d'autres points dans le domaine environnemental que je voudrais souligner :

- La mise en place de conventions spéciales de déversement pour ce que l'on appelle les usagers non domestiques. Au-delà des particuliers, un certain nombre d'entreprises ou d'activités peuvent rejeter des huiles ou des produits polluants. Il sera mis en place des conventions spéciales de déversement pour établir avec elles le type de rejet effectué dans le réseau d'assainissement et pour savoir si nous répondons aux normes ou pas. C'est un contrôle nouveau pour la qualité des rejets.
- La réalisation de contrôles de conformité des branchements neufs ainsi qu'à l'occasion des mutations. Pourquoi ? Certains particuliers peuvent rejeter dans le réseau de manière non conforme ce qui occasionne là aussi des problèmes.

Ce que nous proposons est à la fois une solution non seulement du point de vue strictement économique nettement améliorée, mais également du point de vue environnemental et gestion du réseau d'assainissement elle aussi nettement améliorée.

Nous vous proposons de retenir la période de 10 ans car elle permet de voir ce sujet soumis de nouveau à une mise en concurrence le plus rapidement possible. Entre les deux options, elle présentait le plus d'avantage. Il n'y avait pas d'avantage particulier ou suffisamment net du point de vue financier à passer à 12 ans. Nous nous sommes donné les deux possibilités et nous tranchons pour 10 ans.

C'est tout ce que je pouvais vous en dire, je suis à votre disposition pour répondre avec tout le monde aux questions éventuelles qui pourraient être posées. Je rappelle que, conformément à la réglementation, l'ensemble du dossier vous a été adressé 15 jours avant le Conseil municipal puisque, s'agissant d'une délégation de service public, les textes le prévoient.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Non.

Je précise évidemment que le réseau communal se déverse après dans le réseau départemental et qu'un certain nombre de voies bourgetines sont directement branchées sur le réseau départemental. Je pense notamment à l'avenue de la Division Leclerc.

Je mets aux voix cette Délibération : Approbation du choix de la société EAU ET FORCE comme délégataire, approbation du contrat d'affermage à intervenir ainsi que ses annexes et m'autoriser à signer ce contrat et les pièces afférentes.

Il est procédé au vote – Résultat : Abstention de M. MAHON (portant pouvoir de Mme KILO) et de Mme RAMJAN (portant pouvoir de M. HONNORATY)

Merci.

Je précise au passage que cet élément nous fournit la réponse à une question que Mme KILO avait posé au dernier ou à l'avant-dernier Conseil concernant les différences de prix. En effet, les prix payés sur la facture d'eau tiennent notamment compte de ceci, ce qui explique que d'une ville à l'autre il puisse y avoir des différences de prix de l'eau.

M. MAHON.- Si je comprends bien, l'eau baissera de 39 % ?

M. le MAIRE.- Pas l'eau. Il y aura un coût inférieur sur la part qui est celle de l'assainissement.

M. MAHON.- Que l'on retrouvera dans le prix de l'eau bien sûr.

M. le MAIRE.- Mais cela ne fera pas 39 %.

M. MAHON.- C'était un doux rêve.

M. le MAIRE.- Nous y viendrons, mais nous sommes dans la compétence communale et non pas au syndicat des eaux.

Nous en venons maintenant à la Délibération n°10, M. DILIEN nous la rapporte.

Délibération n°10 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer des demandes de Permis de Démolir sur un ensemble d'unités foncières bâties appartenant à la commune du Bourget

n°128 - Parcelle du 44, rue de l'Égalité angle 46, rue de l'Égalité prolongée cadastrée section D

- Parcelle du 54, rue de l'Égalité prolongée cadastrée section D n°128

M. DILIEN.- L'emplacement réservé numéroté C2 du Plan d'Occupation des Sols de la ville du Bourget concerne l'agrandissement du cimetière communal.

Pour accomplir ce projet, des acquisitions ont été réalisées et notamment le 3 mars 2008 l'achat de la dernière propriété bâtie du 54, rue de l'Égalité prolongée.

Reste donc à acquérir un terrain nu bitumé de 95 m² cadastré section D n°122 servant actuellement de stationnement d'un petit nombre de véhicules de particuliers étrangers à la parcelle. Les opérations préalables à cette cession à la ville du Bourget sont actuellement en cours.

Outre la parcelle du 48, rue de l'Égalité prolongée cadastrée section D n°125 occupée par une personne possédant un titre, il convient désormais de démolir certains bâtiments encore existants.

Les unités foncières concernées sont les suivantes :

- 44, rue de l'Égalité angle 46, rue de l'Égalité prolongée cadastrée section D n°124

- 54, rue de l'Égalité prolongée cadastrée section D n°128

A ce titre, la ville du Bourget doit déposer les demandes de Permis de Démolir relatives à ces constructions.

Compte tenu des articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Ville du Bourget toutes demandes d'autorisations administratives pour démolir les constructions situées sur cette unité foncière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de Permis de Démolir concernant ces constructions.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur DILIEN.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Nous passons maintenant au domaine autant de l'urbanisme que du scolaire, c'est donc Mme GITENAY qui nous la rapporte.

Délibération n°11 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de Permis de Construire au nom de la Commune pour la réalisation d'une nouvelle école sur les ZAC du Commandant Rolland 1&2 du Bourget

Mme GITENAY.- Le Conseil Municipal s'est prononcé il y a quelques mois à la suite d'un concours sur l'attribution de la maîtrise d'œuvre de la future école qui sera implantée avenue Marcel Dassault.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser le dépôt de Permis de construire correspondant.

Par rapport à la précédente délibération, une modification, déjà évoquée en Conseil Municipal, doit être entérinée. Ce projet prévoyait une extension.

Les évolutions démographiques de la ville attestent d'un besoin accru d'ouvertures de classes supplémentaires tant en maternelle qu'en élémentaire.

Aussi, le projet doit évoluer et prendre en compte l'extension dès à présent. La programmation du groupe scolaire correspondant donc à 12 classes (5 maternelles et 7 élémentaires).

Le Conseil Municipal doit donc délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la ville cette demande de Permis de Construire.

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des interventions ou des questions ? Non, je mets aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Nous restons sur le sujet scolaire cette fois avec l'Avant Projet Détaillé. Mme GITENAY toujours.

Délibération n°12 : Délibération approuvant l'Avant Projet Détaillé (APD) relatif à l'opération « Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland » ; ainsi que le principe de lancement du marché de travaux en découlant et autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux qui en résulteront

Mme GITENAY.- Dans le cadre de l'opération « Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland », notre Assemblée délibérante a, par délibérations du 10 mai 2007 et 05 novembre 2007, approuvé le programme de travaux ; ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation et son enveloppe financière prévisionnelle.

Sur la base de ces éléments, un concours de Maîtrise d'œuvre a été lancé et attribué au groupement Hubert et Roy Architectes (mandataire)/CET INGENIERIE/AVEL ACOUSTIQUE pour une mission de base complète catégorie « Bâtiment » - « Construction neuve » comprenant une mission optionnelle Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC).

Dans le cadre de sa mission, le Maître d'œuvre a remis ses études d'avant-projets et plus particulièrement son Avant Projet Détaillé (APD).

Conformément aux dispositions de l'article 1 de l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la « Maîtrise d'ouvrage publique et

à ses rapports avec la Maîtrise d'œuvre privée » (dite loi MOP), « « l'élaboration du programme et la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle peuvent se poursuivre pendant les études d'avant-projets ».

La Maîtrise d'ouvrage a, en effet, demandé au Maître d'œuvre de prendre en compte un certain nombre de modifications au programme initial ; ces modifications visant essentiellement à prendre en compte une amélioration du projet en termes fonctionnel.

En effet, le programme d'opération comprend désormais la réalisation de 12 classes (SEPT (7) primaires et CINQ (5) maternelles) au lieu de HUIT (8) classes prévues au programme initial disposant, notamment, de locaux techniques, d'une restauration, de cuisines dimensionnés en conséquence.

En outre, dans le cadre des études d'avant-projets, la Maîtrise d'ouvrage a entendu développer l'objectif de « Développement durable » (prévu au programme initial) afin de créer un environnement intérieur satisfaisant (notamment en termes de confort acoustique, visuel, de qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau) et de maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur (notamment au regard des relations du bâtiment avec son environnement immédiat, de la gestion de l'énergie, de l'eau, de l'entretien et de la maintenance).

Pour ce faire l'enveloppe financière prévisionnelle « Travaux » arrêtée au programme initial à 3 300 000€ HT a évolué à 4 890 000€ HT.

La durée prévisionnelle des travaux, arrêtée au stade études avant-projets, est de DIX HUIT (18) mois (+ UN (1) mois de préparation de chantier).

Il est, par conséquent, proposé à notre Assemblée délibérante, sur la base de ces éléments :

- d'adopter l'Avant Projet Détaillé relatif à l'opération « Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland »
- d'autoriser Monsieur le Maire, sur la base des études d'avant-projets, à déposer le permis de construire et à réaliser toutes les démarches administratives en découlant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières au taux le plus élevé susceptibles d'être accordées dans le cadre de cette opération ; notamment de l'Etat, de la Région et du Département ;
- d'approuver le principe de lancement du marché de travaux relatif à la « Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marchés de travaux qui en résulteront conformément aux dispositions de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'ordonnance n°2005-645 du 06 Juin 2005 relative aux procédures de passation des Marchés publics des Collectivités Territoriales ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2009

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou interventions ? Non, je mets aux voix.

M. MAHON.- Sommes-nous dans le délai prévu ? 18 mois plus 1 mois, cela fait une rentrée... ?

M. le MAIRE.- Cela nous amène à la rentrée 2011. Vous savez comme moi que les opérations de construction connaissent également des aléas. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure, M. CONTY y fera notamment allusion dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, cela nous permet de nous caler sur un calendrier que nous sommes sûr de tenir. Tout à l'heure, nous évoquerons le dernier trimestre de l'année pour un début des travaux, si nous comptons 18 mois, nous devrions normalement avoir une livraison pour le mois de mai. Cela permet d'y voir clair : mai 2011, après il y a une période de familiarisation avec les installations, vérification des fonctionnements, il y a du mobilier, la restauration à mettre en route, etc. Nous nous mettons sur ce calage qui nous permet d'assurer cette rentrée.

M. MAHON.- Sommes-nous en capacité à l'heure actuelle de prendre les enfants ? Nous sommes toujours « *ric-rac* ».

M. le MAIRE.- Bien évidemment, nous suivons, Mme GITENAY en particulier, les évolutions des prévisions pour la rentrée prochaine. De plus, dans le budget que nous vous proposerons dans quelques semaines une enveloppe relativement importante permettra d'accueillir les enfants pour la prochaine rentrée. C'est l'objectif que nous avons.

L'art de la prévision est toujours difficile mais nous allons d'ores et déjà engager des travaux pour être au point pour la rentrée. Nous les prévoyons financièrement et nous sommes sur le point de caler un programme de travaux. Il est encore un peu tôt pour l'officialiser ici mais cela viendra assez rapidement, si ce n'est au Conseil de fin mars, ce sera sans doute au Conseil suivant. Cependant, nous engagerons la procédure de travaux pour permettre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions. Un certain nombre de communes, lorsqu'elles sont confrontées à des montées d'effectif, font appel à des solutions modulaires ou temporaires, a priori ce n'est pas vers ce type de choix que nous nous orientons.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Il nous reste une dernière délibération concernant l'école, cette fois c'est sur la rémunération des architectes. Mme GITENAY poursuit, si elle le veut bien.

Délibération n°13 : Délibération approuvant la passation de l'avenant n°1 au marché 13/2008 relatif au marché de Maîtrise d'œuvre – Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland

Mme GITENAY.- Lors de la présente séance, notre Assemblée délibérante a approuvé l'Avant Projet Détaillé relatif à la présente opération tenant compte des évolutions demandées par la Maîtrise d'ouvrage lors des études d'avant-projets.

Il convient, par conséquent, à présent d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle « Travaux » issu de l'Avant Projet Détaillé (APD) (soit 4 890 000 € HT) et le forfait de rémunération définitif du Maître d'œuvre.

La prise en compte de ces nouveaux éléments ne peut intervenir que par voie d'avenant ;

L'avis de la Commission d'Appel d'Offres a, par conséquent, été requis conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 08 Février 1995 pour la passation de l'avenant n°1 au marché

13/2008 relatif au « Concours de Maîtrise d'œuvre – Construction d'une nouvelle école sur la ZAC du Commandant Rolland ».

Les membres Commission d'Appel d'Offres ont émis un avis favorable pour la passation de l'avenant n°1 audit marché portant ainsi le forfait de rémunération définitif du groupement Hubert et Roy Architectes/CET INGENIERIE/AVEL ACOUSTIQUE à 670 908 € HT -Taux de rémunération de 13.72% - Mission de base complète – Catégorie « Bâtiment » - Construction neuve » + Mission optionnelle Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)) sur la base de l'enveloppe financière définitive « Travaux » de 4 890 000€ HT (au regard de l'Avant projet Détaillé approuvé par notre Assemblée délibérante).

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'arrêter l'enveloppe financière définitive « Travaux » à 4 890 000€ HT.
- d'approuver l'avenant n°1 au marché 19/2008
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant n°1
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2009

M. le MAIRE.- Merci. C'est ainsi que nous clôturons la phase procédurale pour l'école. Je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

Nous passons maintenant à la délibération n°14, il s'agit du Débat d'Orientations Budgétaires. Je passe la parole à M. CONTY.

Délibération n°14 : Débat d'Orientations Budgétaires 2009 Ville et Assainissement

M. CONTY.- Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.2312-1 qu'un Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif. Nous sommes déjà au mois de mars et il est clair que nous sommes dans le cadre de ces deux mois puisque le délai maximum pour voter le Budget Primitif est le dernier jour du mois de mars dans les années normales.

Ce débat permet à l'Assemblée Délibérante d'être informée sur :

- Les principales mesures prises en direction des collectivités territoriales au sein de la Loi de Finances 2009
- L'évolution de la situation financière de la collectivité
- Les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements envisagés qui préfigureront le Budget Primitif 2009

Environnement et perspectives économiques en 2009 :

J'ajoute que jamais ce paragraphe n'a eu autant d'importance que cette année. Ces quelques éléments restent de plus en plus d'actualité, voire s'amplifient de jour en jour.

La crise financière internationale du troisième trimestre 2008 s'est rapidement transformée en crise économique majeure.

Ainsi, la zone euro est entrée en récession dès le troisième trimestre 2008 (-0.2 %). La résistance temporaire de l'économie française durant cette période (+0.01 %) liée à un regain de dynamisme du secteur exportateur n'aura pas duré.

Si j'écoute certains commentateurs, nous n'avons pas encore touché le fond, paraît-il.

A son tour l'économie française est entrée en récession depuis le début de l'année 2009.

Côté entreprises, le ralentissement de la demande mondiale pèse sur les carnets de commande de l'industrie. Dans le secteur des services, les anticipations restent très dégradées.

Côté ménages, les craintes sur le pouvoir d'achat liées au choc inflationniste, qui était celui de l'été l'année dernière, ont fait place à celles relatives à la dégradation du marché du travail.

Le processus désinflationniste, qui a suivi l'inflation, lié au recul des prix du pétrole se poursuit. L'inflation devrait repasser sous le seuil des 1 % au printemps 2009.

Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois ces dernières années sont ceux affectés de manière directe par la crise (l'automobile et le bâtiment notamment, pour ne citer qu'eux).

Face à la dégradation du chômage, les ménages seront probablement incités à épargner (motif de précaution). Le resserrement des conditions de crédit devrait également déprimer l'investissement résidentiel et les dépenses d'équipement de logement.

L'affaiblissement du marché de l'immobilier et de la construction qui comptait pour près d'un tiers de la croissance depuis cinq ans pèse lourdement sur l'activité. En effet, les prix de l'immobilier résidentiel devraient baisser fortement en 2009 (baisse estimée à 10 % au cours des 18 prochains mois).

Au final avec une croissance annoncée comme nulle en 2009, le déficit public dépassera les 3 % du PIB dès cette année et devrait approcher les 3.8 % à fin 2009.

L'environnement économique et financier des collectivités locales en 2009 :

On peut le caractériser ainsi :

- Un net repli des recettes au titre des droits de mutation, nous verrons après que cela nous touche ainsi que l'ensemble des Collectivités, résultant de la dégradation des marchés de l'immobilier ancien
- Une faible progression des dotations de Fonctionnement versées par l'État (45,8 milliards d'euros, + 0,8 %).
- Une évolution moins soutenue des dépenses de gestion (148 milliards d'euros) + 4,6 %, contre + 5,6 % en 2008 compte tenu du poids financier plus réduit des nouveaux transferts de compétences.
- Un tassement de l'épargne brute au niveau national (33,4 milliards d'euros, - 0,5 %) sous l'impact de la hausse des frais financiers en raison de l'accroissement des encours de dette.

- Un léger repli des dépenses d'investissement (53,1 milliards d'euros, - 1,2 %) dans un contexte de ralentissement des coûts. Le dispositif de remboursement anticipé de la TVA devrait atténuer le repli initialement attendu. Nous en parlerons tout à l'heure.

Dans ce contexte, l'avenir s'annonce très incertain pour les collectivités territoriales en ce début d'année 2009.

En effet, différents points invitent à une très grande prudence :

- la suppression de la Taxe Professionnelle,
- l'attente, vous les avez probablement écoutées aujourd'hui, des propositions du comité Balladur sur la réforme des collectivités locales, nous y viendrons peut-être tout à l'heure,
- les bases de fiscalité qui augmentent moins vite que les charges, les dépenses de personnel difficilement compressibles et les départs en retraite qui constituent une faible marge de manœuvre,
- la fragilité des institutions de crédit et les aléas des taux et des recettes futures.

Les collectivités territoriales souhaitent pour autant poursuivre leurs investissements et soutenir les actions qu'elles ont développées au bénéfice de leur population. (Rappelons que les collectivités territoriales réalisent à elles seules plus de 75 % des investissements publics).

L'environnement économique et la situation financière de la Ville :

Eu égard à cette situation internationale et eu égard à un point important qui est que jamais la ville du Bourget n'aura fait un investissement aussi important, en nécessité et en coût, qu'une école, vous verrez que tout ceci va nous amener à avoir beaucoup de prudence dans la présentation d'un budget mais surtout dans sa réalisation non seulement pour 2009 mais également pour les années à venir et qu'il faudra nous adapter pour la partie que nous pourrions anticiper à ce jour.

Notre phase de redécollage économique demeure, mais notre ville doit prendre en compte les évolutions mondiales et nationales qui ne sauraient nous épargner. En clair, le calendrier de renouveau économique et financier risque de s'étaler sur une période plus large, ce que l'on avait imaginé comme plus court dans le temps se révélera moins rapide que prévu. Les effets financiers de ce fait restent aléatoires, quelle sera la progression de nos Taxes professionnelles, si tant est que cette ressource subsistent, notamment.

La prévision budgétaire est en conséquence particulièrement difficile. Le Budget qui sera voté le 26 mars pourra faire l'objet d'adaptation en cours d'année, il faudra se caler à la réalité de nos ressources et dimensionner nos budgets, en tout cas nos dépenses à nos capacités de financement. En cela notre ville ne se singularisera pas, ce principe d'adaptation à la conjoncture devenant la règle.

Une vigilance toute particulière devra être mise en œuvre en fonctionnement (stabilisation, voire réduction de tous les budgets).

Nous y reviendrons après, mais pourquoi en fonctionnement ? Moins vous faites de dépenses courantes, eu égard à vos recettes, plus vous ferez d'épargne, plus vous pourrez après vous permettre de conserver une partie pour financer votre investissement.

Les investissements seront conditionnés à d'une part l'amélioration de l'autofinancement et d'autre part à la réalisation des cessions attendues - Il est clair que les 6,5 millions, nous avons travaillé tout à l'heure en hors taxe, de l'école, si vous avez traduit en TTC puisque c'est en TTC que la ville paie avant que récupérer la TVA avec historiquement 2 ans de décalage et peut-être après 1 an de

décalage en fonction d'un dispositif que nous vous présenterons après, a une importance notoire - (parcelle logement du marché, parcelle gendarmerie, parcelle du 111 avenue de la Division Leclerc autour de l'agrandissement de la boucherie, parcelle du 54 Edouard Vaillant). Date à laquelle ces parcelles se feront ? Montant avec lequel nous pourrions correctement les négocier ? La question du calendrier de l'école est importante dans notre réflexion. Tout à l'heure, vous nous avez posé une question, effectivement, nous verrons après qu'il y a un étalement au moins sur les exercices, et je parle là des exercices financiers, 2009, 2010, 2011, donc sur 3 exercices, ce qui financièrement pour nous est important. Cette école, selon le calendrier technique, nécessite a minima 18 mois de travaux et peut donc être livrée pour la rentrée 2011 : obtention du permis de construire au 2^{ème} trimestre 2009, purge des recours et appel d'offres au 3^{ème} trimestre, lancement des travaux au 4^{ème} trimestre. Ce phasage sera conforté par une perspective plus concrète de cession.

Pour autant, la ville enregistre et enregistrera une évolution physique : plus d'activité économique. Ceci se traduit d'ores et déjà pour 2009, ou va se traduire, par une augmentation des bases.

Ainsi de nouvelles entreprises et de nouvelles activités s'installent au Bourget, d'autres installées depuis plus longtemps s'y développent et se modernisent :

Sur la ZAC 1, le parc de l'Espace accueille depuis quelques semaines ses premières entreprises : une entreprise de vérins hydrauliques, une entreprise de confiserie, une entreprise de composants informatiques.

A proximité, c'est une entreprise de luminaires qui ouvrira ses portes fin 2009.

Rue Edouard Vaillant, c'est la société Richardson qui s'installe prochainement dans de nouveaux locaux sur 4 000 m².

Rue Rigaud, après l'inauguration de la résidence services en septembre de cette année, les travaux de construction de l'EHPAD sont désormais bien avancés et leur livraison est prévue au printemps 2010. L'immeuble de bureaux Le Mermoz sera livré le 15 avril (possibilité de 20 000 m² d'activité) et les prospects pour l'occuper sont nombreux, même si aujourd'hui nous n'avons pas d'information précise à donner. La règle est toutefois que les décisions d'installation ne s'arrêtent que quelques mois après la livraison.

Ces nouveaux acteurs de la vie économique bourgetine doivent contribuer à soutenir le développement de notre ville et nous permettre de mener à bien en 2009 et les années suivantes les projets et les investissements programmés.

Toutefois, le gain financier attendu reste suspendu à des décisions législatives, notamment liées à la réforme de la Taxe Professionnelle. Une clarification des perspectives sur ce point permettra d'éclairer l'avenir mais pour l'instant nous ne les avons pas.

LES ORIENTATIONS DU BP 2009

- Le périmètre budgétaire 2009 se trouve modifié.

La modification des statuts de la Communauté de Communes a fait évoluer le périmètre budgétaire des communes membres en transférant à l'EPCI de nouvelles compétences :

- les crèches municipales
- les haltes garderie

- les participations aux missions locales

Ainsi, toutes les dépenses et recettes y afférentes sont désormais gérées par la Communauté de Communes.

En ce qui concerne les charges de personnel des services de la Communauté de Communes concernés, rappelons que le principe de mise à disposition qui a été retenu depuis sa création laisse le paiement des salaires à la charge des villes, leurs remboursements étant ensuite effectués par la Communauté de Communes.

- En fonctionnement :

Pour les recettes :

Les droits de mutations sont prévus à la baisse : - 25 %. Ce n'est pas neutre, nous avons été et nous devons être actuellement autour de 400 000 euros, nous sommes même montés jusqu'à 500, voire au-delà je crois. Ce n'est donc pas du tout neutre pour la ville. Cette prévision devra faire si besoin l'objet d'ajustements.

Les bases d'imposition 2009 connaissent les évolutions suivantes :

Une évolution nominale exceptionnelle des bases fiscales au bénéfice des Collectivités territoriales de + 2,3 % alors que cette évolution était traditionnellement fixée autour de 1 % les années précédentes.

Pour la Taxe Professionnelle, l'évolution positive de l'activité des entreprises bourgetines enregistrée en 2008 se poursuit.

Les bases prévisionnelles 2009 prennent acte de cette progression établie à + 16 %. Il y a bien évidemment, et heureusement, quelques bonnes nouvelles dans ce débat.

Pour la Taxe d'Habitation, comme lors des deux exercices précédents et eu égard à l'évolution du nombre d'habitants, les bases de la taxe d'habitation attestent d'un dynamisme de 11 %.

La taxe sur le Foncier Bâti évolue à + 8 %, elle comptabilise la deuxième fraction des logements de la ZAC Commandant Rolland n°2 jusqu'alors exonérés. Je vous rappelle que sur les prochaines opérations immobilières nous avons voté la suppression de cette exonération.

Les compensations de l'Etat diminuent de 20 %. Les dotations sont légèrement réévaluées : 1,8 % en tenant compte de l'effet recensement pour la DGF.

Les taux d'imposition qui n'ont pas connu d'évolution depuis 5 ans devront tenir compte de l'inflation, non pas eu égard aux nouveaux éléments de recette que je viens de vous indiquer, mais eu égard au fait que pour financer des investissements il nous faudra, c'est évident, un certain nombre de recettes complémentaires. Il est clair que l'impôt sera un élément inévitable, sachant que notre dernière augmentation d'impôt date de 2004 ; que la précédente était de quelques pourcents avant l'année 2000 ; que, entre 1996, j'enlève l'année 1996, et 2000 l'augmentation d'impôt a été bien en-deçà de l'évolution des augmentations de l'ensemble des communes en France et de l'inflation. L'objectif est, ce faisant, de permettre la poursuite de l'effort entamé dans les domaines de la sécurité, de la jeunesse et de la propreté. Non seulement il y a l'investissement, mais il y a aussi les autres secteurs dont nous avons besoin.

Pour les dépenses :

Le budget du personnel devrait se situer autour de 11,2 M € en progression de 3 % par rapport au réalisé 2008. Une telle évolution, inférieure à la moyenne nationale, témoigne d'un effort qui devra être maintenu.

Le chapitre 011, charges à caractère général, évoluera au maximum de 2,5 % par rapport au réalisé 2008. Des recherches d'économies sont en cours dans ce domaine. En revanche, et vous le savez, une part des dépenses est incompressible : contrats d'entretien, fluides ... Plus nous avons de bâtiments et plus ce poste va croître.

Les charges financières seront réduites de près de 29 %, le mécanisme de compensation des ICNE qui nous a pénalisés en 2008 ne nous impactant plus négativement.

En Investissement :

Le niveau définitif de l'Investissement 2009 sera arbitré en fonction de deux scénarii. Là, attention nous vous donnons deux hypothèses.

Le premier avec l'utilisation du mécanisme de FCTVA, Fonds de Compensation de la TVA, introduit par le plan de relance gouvernemental. C'est le suivant : Historiquement, les collectivités territoriales récupéraient la TVA 2 ans après la réalisation des investissements. L'Etat, pour soutenir en particulier les investissements, envisage, propose de faire en sorte qu'il n'y ait qu'un décalage de 1 an, de réduire ce décalage à 1 an, à condition de respecter certaines règles proposées, c'est-à-dire à condition d'investir plus que la moyenne des exercices 2004 à 2007, soit 3,25 M €, d'où l'importance du calendrier de l'école et de son lancement cette année. Il est clair que pour faire 3,25 M € d'investissement, compte tenu de l'investissement école, il faudra en prendre une bonne partie sur cette part. Dans ce cas, cela nous permettrait de bénéficier du FCTVA.

En cours d'année, nous voterons et nous proposerons un budget avec ce premier scénario.

A l'inverse, dans l'hypothèse où nous constaterions en cours d'année que nous sommes dans l'incapacité d'avoir ce montant d'investissement, notamment avec l'école, parce qu'investir 3,25 M € nous savons le faire, mais dans ce cas, nous n'aurions plus les ressources après pour financer l'investissement école, nous réduirions le montant d'investissement et le FCTVA serait celui de 2007, soit 0,43 M €.

L'autofinancement devrait progresser notablement, en augmentation de plus de 20 %, sur un montant encore relativement faible.

L'emprunt variera selon le scénario définitif dans la fourchette de 1,8 M € à 2,4 M €. Là aussi, c'est un élément extrêmement important parce que cet emprunt fait aujourd'hui est les frais financiers de demain. Il faut que nous soyons aussi extrêmement vigilants sur les volumes d'emprunt.

Je m'arrête ici en ce qui concerne le Débat d'Orientations Budgétaires parce que l'assainissement est un autre sujet.

Je vous rappelle les points clés : il y a la crise, donc la diminution probable d'un certain nombre de recettes ; malgré le fait que l'on augmente et que l'on constate des réalisations, il y a augmentation de nos bases et donc une augmentation de nos recettes. A l'inverse, derrière, des investissements importants et lourds à porter m'obligeront à remettre des habits que j'avais été obligés de mettre il y a quelques années, je remonte à 10 ans en arrière, pour faire en sorte que nous puissions avec sérénité continuer à avancer et à réaliser cet investissement important.

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des interventions ? Non.

Je voudrais simplement dire quelques mots en complément, parce que la situation nationale et internationale suppose d'être éclairée à plusieurs voix. Albert vient de le faire à l'instant.

Je vais simplement dire que nous avons fait le choix ensemble dans la note présentée de faire état sans fard d'un certain nombre d'incertitudes. Qui ne le ferait pas aujourd'hui ?

Nous nous faisons la réflexion à l'instant, quelques-uns à voix basse, que la note, lors de sa rédaction, faisait état d'un déficit public français de 3,8 % du PIB. Or, il y a 2 jours le Premier Ministre a reconnu que le déficit franchirait la barre des 4,5 %. En quelques jours, les choses évoluent. Nous avons donc fait le choix de ne pas cacher les éléments d'incertitude qui peuvent exister. Ils sont ceux de la situation internationale et de la situation économique en général, bien sûr, pour toutes les Collectivités c'est un sujet de préoccupation. Je siégeais ce matin à la commission des finances du département. Mon collègue Daniel GUIRAUD faisait état de prévisions de rentrées des droits de mutation précisément, le département a la chance d'avoir un retour plus régulier et plus fin sur les rentrées de droit de mutation que les villes ne peuvent l'avoir, de -17 % si on comparait décembre 2008 à décembre 2007, de -28 % sur janvier 2009 par rapport à janvier 2008 et de -36 % en février.

Albert vous a dit à l'instant que nous étions partis sur une hypothèse à ce stade qui était une baisse de droit de mutation de 25 %. Nous verrons si nous recalons ou pas notre propre prévision à la baisse, vous savez que c'est un peu moins sensible que pour le département, cela pèse moins sur notre budget mais c'est tout de même quelque chose. Cela donne un élément indicateur.

D'abord, il est vrai qu'il y a plusieurs éléments de conséquences que nous pouvons aborder. Il y a une prudence sur nos recettes bien évidemment : non seulement recettes en droits de mutation mais également, en raisonnant à moyen-terme, malheureusement il va bien falloir le faire, des éléments de prudence sur la recette en Taxe Professionnelle parce qu'elle est sur la base de 2 ans auparavant. Nous verrons donc en rentrées taxes professionnelles en 2010 et en 2011 le produit de l'activité 2008 et 2009. Nous savons déjà que, sur 2008, il y a quand même eu une quasi-récession, en tout cas un affaiblissement de la croissance très nette. Nous savons maintenant que nous sommes entrés en récession. Il est évident que la Taxe Professionnelle sera moins porteuse de recettes.

Autre conséquence, il y a une vigilance, vous l'avez en tête, par rapport aux banques. Non pas qu'il faille suspecter de quoi que ce soit les banques, mais nous avons vu il y a quelques mois qu'à un moment donné les conditions de crédit se sont durcies et que les banques en étaient à se sauver. Je ne suis pas certain que la crise bancaire au niveau mondial soit résolue. Il y a encore des avoirs pourris et chacun le lit dans la presse économique. Cela explique également qu'Albert vous ait dit que nous prévoyions de nous adapter, y compris en cours d'année. A priori, les choses sont stabilisées, les conditions de prêt pour les Collectivités ne sont pas remises en cause, mais nous sommes bien évidemment vigilants sur ce point.

Dernier point qui a été abordé tout à l'heure en termes de prudence, nous savons tous que nous avons un programme de cessions, notamment la parcelle du marché, et nous nous sommes donné les moyens en termes d'expertise extérieure de voir à quel bon moment nous pourrions vous proposer des modalités de cession. Nous vous le ferons avec une expertise à la clef pour que chacun soit éclairé. L'idée est de réaliser une opération d'urbanisme qui vienne terminer le marché, qui est plutôt une réussite, et également de faire que cela se passe dans de bonnes conditions financières pour la Collectivité.

Ce sont les trois prudences que nous sommes en devoir de garder à l'esprit.

Ensuite, au-delà de ces aspects financiers économiques nationaux, des débats ont été abordés également en toute franchise dans la note. La déclaration du Président de la République, aujourd'hui j'ai lu attentivement le texte de son intervention, vient clarifier un certain nombre de points. Il faudra aller plus loin parce qu'il y a deux sujets de préoccupation.

Le premier est la Taxe Professionnelle. Albert en a encore une fois fait état. Il est normal d'en parler parce que, au-delà d'une compensation annoncée par rapport à nos recettes aujourd'hui de Taxe Professionnelle, ce qui est en cause est le produit de Taxe Professionnelle que nous attendons avec les entreprises nouvelles. En clair : s'il y a une compensation faite sur la base de nos recettes en TP 2008 ou 2009, nous savons tous que des entreprises sont arrivées en 2008, arrivent en 2009 et produiront de la TP dans 2 ans. La question qui se pose, mais nous ne sommes pas la seule Collectivité dans ce cas, est de savoir si, dans le nouveau dispositif, on ne se contentera pas uniquement de nous geler au produit de la TP 2008 ou 2009 ? Prendra-t-on cet effet dynamique des recettes nouvelles ?

Il n'y a lieu pas d'être excessivement optimiste quand on connaît la capacité de Bercy à traquer le moindre sou, mais il n'y a pas lieu non plus d'être totalement alarmiste. J'ai été de ceux qui, avec d'autres qui sont dans le même cas ; c'est-à-dire dans une logique de redéveloppement économique, qui attendent le fruit financier de certaines entreprises ; ont alerté un certain nombre de parlementaires spécialisés dans les questions financières. Je continuerai à le faire pour que ce type de situation soit bien pris en compte. C'est une précaution de méthode.

Deuxième point que je voulais aborder, il était également dans la note, il s'agit de l'affaire du Grand Paris. Nous avons une stratégie, que vous connaissez, qui consiste à considérer que, pour ordonner notre aménagement, l'aménagement global du territoire et ordonner une vraie stratégie économique, nous avons fait le choix de l'intercommunalité dynamique. Dugny est entrée, vous savez que nous avons des discussions avec d'autres villes, nous pourrions éventuellement en reparler, en tout cas nous avons fixé un cap qui était d'essayer de réunir l'ensemble de l'aéroport du Bourget à minima. Cela signifie que nous discutons un peu avec nos amis du Val d'Oise, en franchissant cette frontière départementale un peu théorique.

Dans ce contexte, entendre les propositions de M. BALLADUR, qui consistaient à dire que les intercommunalités n'étaient pas l'avenir en Ile-de-France, nous a particulièrement alarmés. C'était quelque part porter atteinte à une forme de modèle de développement et cela pouvait nous affaiblir dans les discussions en cours.

Le Président de la République a été particulièrement clair aujourd'hui.

Premièrement, il a dit concernant la TP qu'il s'engageait à ce que les compensations soient effectives. A voir comment ?

Deuxièmement concernant le Grand Paris, je pense qu'il a remis le projet à plus tard en des termes suffisamment clairs pour que nous n'ayons pas de doute sur le développement futur de l'intercommunalité. En tout cas, nous réaffirmerons cette stratégie. C'était un élément important pour nous. C'est sur le contexte institutionnel.

Nous n'avons pas choisi ensemble d'évoquer ces incertitudes uniquement pour agrémenter le tableau et encore moins pour essayer de noircir les choses, simplement je pense que de ne pas en parler serait un déni. Or, en période de crise il n'y a rien de pire que le déni de réalité. Il n'y a rien de pire que de ne pas vouloir évaluer les hypothèses quelles qu'elles soient.

Ceci étant posé, je crois très bien posé, la question est maintenant de savoir ce que nous faisons ? Il y a plusieurs stratégies possibles dans ce genre de contexte, c'est ce qui a été fort bien dit et il peut y avoir un débat.

La première stratégie serait de tout geler, d'attendre que cela passe, de dire qu'après tout il y a une crise, un problème de visibilité, qu'il faut donc réduire la voilure. Le risque, en faisant cela, serait de casser la dynamique existante. Il y a tout de même une dynamique d'entreprise, il suffit de se promener dans les rues du Bourget pour voir que cela change, que des entreprises nouvelles arrivent, que des entreprises nouvelles y croient. De plus, nous sommes en phase, notamment avec la livraison du Mermoz mais pas uniquement, de voir arriver de nouvelles entreprises. Il serait donc paradoxal d'afficher une dynamique récessive. D'ailleurs, ce serait au passage quelque part alimenter la crise. Si la ville disait : « *C'est la crise, il y a une incertitude, donc je réduis ma voilure* », ce serait quelque part alimenter la crise.

Notre idée est d'essayer de faire que, à la différence d'autres territoires qui ne sont pas forcément dans la même dynamique que nous, malgré le fait que le calendrier évoluera, malgré les choses sans doute plus longues que nous ne pouvions l'estimer il y a quelques mois, pour autant nous continuons d'avancer. C'est le premier choix que nous vous proposons, donc le choix n'est pas de tout stopper et d'attendre que la crise passe. Je crois que ce serait le mauvais choix.

Le choix que nous proposerons collectivement est de défendre Le Bourget, défendre les Bourgetins, de nous battre pour continuer sur une dynamique de croissance qui sera évidemment plus difficile, mais je pense que tout peut s'emboîter entre ce que nous avons fait et l'arrivée d'entreprises. Nous attendons également beaucoup de Christian BLANC qui devrait, maintenant que le comité BALLADUR a rendu son rapport, annoncer un certain nombre de choses.

Vous avez peut-être vu notamment dans *Le Moniteur*, pour ceux qui le lisent, que le territoire voisin de Plaine Commune s'alarme déjà en disant que M. BLANC annoncera un certain nombre de choses pilotes sur le territoire du Bourget au sens large, de la Communauté de Communes de l'Aéroport du Bourget, et donc que cela ennuie Plaine Commune. C'est le signe que nos affaires avancent quand même et que le travail que j'ai modestement été amené à faire, relayé également par mes collègues de Drancy et Dugny, commence à porter. Attendons que les propositions BLANC se traduisent en annonces effectives et j'espère en actes. Nous sommes sur cette logique.

Nous avons tout de même une augmentation des bases de taxes professionnelles, des bases de taxes d'habitation. Nous avons une réalité globale nuancée et nous avons plutôt une dynamique du territoire. Dans ce contexte, il nous faut trouver la voie. Se dire que nous serons vigilants, que nous essaierons de nous adapter, qu'il faut une attention toute particulière à ces questions de développement, d'aménagement encore plus maintenant, et une attention toute particulière à ces problématiques financières.

La question centrale, Albert l'a dit, est l'école. C'est la question que posait tout à l'heure à juste titre Frédy MAHON. Ce sont 6,5 millions d'euros. Il y a une première réponse avec les délibérations que nous avons adoptées tout à l'heure qui sont tout sauf un signal d'arrêt. Pour autant, nous sommes vigilants, il faut garder un cap. Nous nous sommes recréé des marges de manœuvre importantes. Nous les avons volontairement utilisées parce que rien ne sert, si j'ose dire, de mourir guéri. Cela ne sert à rien de se créer des marges financières pour ne rien en faire, faire de la finance pour faire de la finance. Nous faisons de la finance pour que les Bourgetins trouvent des conditions d'accueil, non seulement des enfants mais également de vie au Bourget, meilleures et favoriser l'emploi et le cadre de vie. Nous sommes sur cette logique : vigilance, confiance dans l'avenir bourgetin. Régulièrement, nous ferons un point ensemble.

Il reste, d'ici la construction définitive et l'adoption du budget, un certain nombre d'arbitrages collectifs que nous serons amenés à proposer. Le Conseil municipal les rendra. C'est un peu moins simple que cela ne pouvait l'être il y a quelques mois, mais c'est le rôle des politiques et notamment des élus municipaux que de savoir s'adapter à ces circonstances. Nous ne sommes pas là uniquement pour travailler quand tout va bien, même si nous savons que, quand tout va bien, ce n'est

jamais facile pour les communes. Quand cela va plus difficilement, il s'agit pour nous au contraire d'avoir un cap clair et de continuer avec lucidité à aller de l'avant.

C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. MAHON.- Je tenais particulièrement à vous remercier, Monsieur le Maire, parce que vous faites le Débat d'Orientations Budgétaires à une seule voix et vous animez. C'est très bien.

Je ne veux pas vous embêter ce soir sur ce débat. Je constate simplement que vous n'avez pas dit un mot sur le rapport d'observations de la Chambre Régionale.

M. le MAIRE.- Nous y venons, c'est la délibération suivante.

M. MAHON.- Nous aurions pu en discuter en même temps.

M. le MAIRE.- Nous pouvons faire bloc.

M. MAHON.- Cela aurait été beaucoup plus intéressant.

M. le MAIRE.- Nous avons placé ces délibérations l'une après l'autre.

M. MAHON.- Je l'aurais passée avant le Débat.

M. le MAIRE.- Voulez-vous clôturer le Débat d'Orientations Budgétaires et ouvrir les discussions sur le reste ?

M. MAHON.- J'aurais passé le rapport avant. C'est dommage que les points soient placés de cette manière.

M. le MAIRE.- Les deux choses sont évidemment liées.

M. MAHON.- Oui, je sais, très liées.

M. le MAIRE.- Voulez-vous que nous prenions acte qu'il y a eu un Débat d'Orientations Budgétaires...

M. MAHON.- Je voudrais revenir sur le Débat.

M. le MAIRE.- Encore mieux, je préfère.

M. MAHON.- Vous avez aiguisé mon appétit.

M. le MAIRE.- Je ne vous voyais pas parler, alors je me suis dit qu'il fallait que je vous invite à intervenir.

M. MAHON.- Je vais vous faire une confidence ce soir : j'ai vu qu'il y avait nos honorables opposants là-bas, je me suis dit qu'ils prendraient d'abord la parole et qu'ensuite je rebondirai. Manque de chance, ils n'ont pas pris la parole. Je suis donc obligé de me lancer. Je suis un peu ennuyé.

Je ne vous ennuierais pas sur le budget, je suis conscient comme vous que nous sommes dans une situation que l'on peut qualifier de dramatique. Vous avez encore de la chance, vous écoutez M. SARKOZY. Personnellement, il y a longtemps que je ne l'écoute plus, nous sommes vraiment à un stade... S'il fallait écouter ce cher Président, d'ailleurs sa photo est là-bas et je le salue, croyez-moi du

jour au lendemain cela change, on va compenser, on va compenser, etc. je ne fais pas de la basse politique mais à un moment donné il faut arrêter. Je n'écoute donc plus ce personnage illustre. Passons.

La situation est catastrophique. Bien évidemment, nous retrouvons cela au niveau local. Je regrette, c'est un peu dommage, que vous fassiez comme tout le monde. Je ne vous jeterai pas la pierre parce que, en définitive, tout le monde le fera : on augmente les impôts. Tout le monde le fera, vous n'inventez rien ce soir : le département, la région, toutes les villes le feront. On « *tapera* » encore à la caisse de toujours les mêmes, ceux qui paient l'impôt sur le revenu. Ceux qui payent l'impôt sur le revenu, nous les connaissons, ce sont toujours les mêmes, ce sont ceux qui font fonctionner la machine. On n'a rien inventé, mais on ne s'est pas donné non plus les moyens de faire autre chose. Il faut en être bien conscient aussi.

Si nous regardons le rapport de la cour des comptes, si nous faisons bien attention à ce qui est indiqué, nous passons d'un endettement catastrophique à une situation plus sereine, mais nous repartons dans un endettement qui frise les sommets, la strate supérieure.

Vous allez me dire... Je vous connais par cœur, c'est amusant, je connais votre réponse.
(Rire)

M. le MAIRE.- Vous allez faire ma réponse avant que je ne la formule ?

M. MAHON.- Je fais comme vous, vous ne me répondez pas et je me répondrai à moi-même. Vous me direz : « *Pour investir, il faut emprunter* ». C'est un peu le cercle vicieux.

C'est tout ce que je voulais vous dire. Je ne vous ennuierais pas davantage. Je ne sais pas si à votre place une autre personne pourrait faire mieux avec la situation que vous avez eue. Je ne sais pas où nous en sommes. Je note simplement ce soir que l'on va augmenter les impôts locaux, les taxes. Vous me direz que l'on ne l'a pas fait depuis 5 ans, mais cela vous a démangé.

En définitive, si vous vous souvenez bien, on a augmenté la petite part intercommunale l'année dernière. Personne ne l'a vu parce qu'elle a augmenté de zéro et des poussières, c'est petit, c'est minime, mais on a quand même augmenté.

J'ai également ce souvenir qui me fait mal à savoir – je n'ai rien contre l'intercommunalité, notez bien que je n'ai rien contre l'intercommunalité - que l'on avait dit : « *L'intercommunalité c'est plus de confort* », je le dis avec mes mots et non pas avec les vôtres, « *c'est plus de confort pour travailler et c'est aussi les économies* ». Le problème est qu'un jour il faudra expliquer au petit peuple bourgetin la manière dont on arrive à faire des économies et quelles sont les économies enregistrées par l'intercommunalité. Il faudra un jour le dire.

Nous avons délégué. Je ne rien contre l'intercommunalité, je le répète parce que je suis prudent, mais à un moment donné il faut le dire : si on fait des économies, il faut le dire et le clamer haut et fort. J'ai l'impression que nous n'en sommes pas à ce stade. Sans esprit de polémique, sans rien du tout, je vous dis cela gentiment ce soir. Je suis très calme d'ailleurs.

C'est vrai que la situation est catastrophique, cela me paraît évident, nous ne savons même pas où nous allons. Quand il y a des farfelus qui déclarent du jour au lendemain que l'on va arrêter la Taxe Professionnelle, faire ceci, faire cela, on arrive à des situations... Je suis persuadé que vous êtes bien embêté pour faire un budget, j'ai l'intime conviction que vous êtes bien embêté pour faire un budget. Je suis persuadé aussi que, dans l'année, nous reviendrons sur le chantier, sur le travail. Nous reviendrons là-dessus. Bien évidemment, vous n'avez pas le choix parce que, quand on voit les chiffres, il n'y a pas d'autofinancement, c'est un budget de fonctionnement, l'investissement est l'emprunt. Nous arrivons à une situation dramatique.

Concernant les besoins de la ville, bien évidemment la ville s'agrandit, mais nous nous apercevons que, qui dit agrandissement de la ville, dit une école plus grande, qui dit une école plus grande de 4,5 millions d'euros, on passe à 6... je ne sais plus mais tout augmente. Voilà où nous en sommes.

Merci Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Merci. Je vais vous faire mes réponses puisque vous n'êtes pas allé jusqu'au bout de la formulation de ce que vous estimiez être le propos que je pouvais tenir en retour.

D'abord un point qui n'est que formel : il n'y a pas de petit peuple bourgetin, il y a des citoyens bourgetins qui sont à même de participer à la vie de la ville sous toutes ses formes.

M. MAHON.- C'est dit gentiment.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas d'un côté les élites et de l'autre un petit peuple bourgetin. C'était un petit point de forme.

Ensuite, sur la situation que vous décrivez comme catastrophique, vous parliez de la situation du pays et du monde. Il y a des éléments d'incertitude, des choses qui interagissent et le sentiment, quelque part, que personne n'y est pour rien à part peut-être les banques et certains spéculateurs, mais que finalement tout le monde paiera les pots cassés. La situation n'est pas évidente. J'ai tendance à penser que nous sommes mieux armés que d'autres parce que des villes qui se sont déjà « plantées », en voyant arriver ce qui arrive, peuvent se poser de sérieuses questions. Nous avons eu la chance d'enclencher une dynamique avant.

De plus, comme je le disais tout à l'heure et je le maintiens, nous avons eu la chance de faire que cette dynamique soit partagée avec d'autres, faute de quoi nous serions bien dépourvus aujourd'hui. En effet, quand cela va mal et que vous êtes tout seul, ce n'est pas évident. Quand cela commence à aller moins bien et que vous êtes quelques-uns...

Je vous dirai simplement que j'ai une écoute attentive, j'espère que cela servira à quelque chose, chez Christian BLANC pour différentes raisons, notamment un itinéraire personnel, qui a fait que j'ai parmi ses proches des personnes avec qui je peux facilement correspondre. J'espère que cela servira à tout le monde. M. LAGARDE en tant que parlementaire intervient également beaucoup, M. VEYSSIERE adhère vraiment bien à la démarche. Nous avons le sentiment que nous parvenons à nous faire entendre et, tout simplement, chez BLANC on m'a dit que Le Bourget « *C'est sympa mais petit* ». C'est bien, ils sont même venus voir. Quand ils ont vu que Dugny venait et qu'il y a d'autres perspectives valdoisiennes, on nous a vraiment pris au sérieux. L'intercommunalité apporte cet élément de visibilité, de crédibilité de projet global. Aujourd'hui, on parle des clusters, etc. cela signifie que cela ne peut pas être uniquement à l'échelle des 250 hectares du Bourget.

Je veux vous dire que je pense que nous sommes mieux armés que d'autres, mais nous sommes conscients de la nécessité de nous adapter. Nous le vivons un peu par anticipation parce que nous essayons de nous prémunir et de faire face à différentes hypothèses, ce qui n'est pas toujours simple.

Enfin, il y a pire que nous, certaines entreprises licencient, il y a des secteurs complètement déliquescents, etc. ce n'est tout de même pas le cas des Collectivités.

Sur la Taxe Professionnelle, il y a un paradoxe. La Taxe Professionnelle est un impôt idiot, je crois que le Président CHIRAC avait dû le dire, il avait raison, et on dit que M. MITTERRAND avant lui l'avait dit également. Cet impôt favorise la délocalisation. Cela pose un problème en termes d'emploi. Cette question est posée depuis longtemps. L'entreprise qui importe un produit en France a

moins de coût que l'entreprise française. C'est un problème. On fait peser sur elle un certain nombre de charges, notamment la Taxe Professionnelle. Cet impôt favorise les délocalisations, cela détruit donc de l'emploi. Nous ne nierons pas cette réalité. Comme tout à l'heure lorsque nous évoquions le SIPPEREC, nous n'avons pas envie de perdre une once de subvention et une once de taxe non plus, surtout quand elle nous est versée régulièrement. Il y a donc une difficulté technique à résoudre.

Le Président de la République a choisi ce moment pour poser ce problème. Il n'y a jamais de bon moment, parce que les Collectivités sont inquiètes quel que soit le moment dès qu'il est question de suppression de la Taxe Professionnelle. Je ne suis pas persuadé qu'il y ait un grand chambardement, puisque de toute façon les interlocuteurs que j'ai, notamment dans le secteur aéronautique en doutent.

Au passage, ceux-là aussi commencent à s'intéresser à nous parce qu'ils comprennent que le Bourget est au centre d'une intercommunalité qui finira par rassembler tout l'aéroport. Vous imaginez que l'écoute est différente au niveau du GIFAS, le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales. Je ne dis pas que cela produira beaucoup de choses tout de suite, mais en attendant cela offre des perspectives pour la ville et pour l'intercommunalité aussi que de voir les industriels enfin s'intéresser un peu plus à nous.

Que me dit-on dans le milieu industriel ? On dit qu'il est rare qu'une taxe soit supprimée et qu'il n'y en ait pas une autre à la place. Maintenant, il faudrait voir l'assiette et ce que cela donnera sur la Taxe Professionnelle.

Concernant les impôts, vous avez eu la courtoisie et l'honnêteté de reconnaître que même vos amis augmentent les impôts. Le Conseil général, c'est quand même le record, il y a déjà eu 45 % sur la Taxe Professionnelle en 12 ans et on va en remettre une louche. Cela commence à faire. Il y a eu 36 % sur la taxe foncière ou la taxe d'habitation, déjà, et on va en remettre une louche, cela fait pas mal.

Nous, depuis 2004, nous n'avons pas augmenté les taux, et encore en 2004 nous étions très loin d'avoir rattrapé l'inflation en réalité. Nous disons aujourd'hui que, au vu du contexte, c'est difficile si nous voulons maintenir un effort d'investissement et un effort de qualité de service. Je crois qu'Albert a évoqué trois pistes notamment, ce n'est pas exhaustif, mais nous avons dit également que nous voulions continuer à œuvrer dans le domaine de la sécurité, de la jeunesse, qu'il y a des efforts à faire dans le domaine de la propreté. La question c'est : est-ce qu'on arrête tout ?

Nous avons évoqué l'idée de rattraper l'inflation. Effectivement, ce ne sera pas uniquement l'inflation de l'année, c'est clair. Simplement, il faut aussi se dire que nous ferons des économies, mais qu'il y a une limite aux économies. Nous en avons déjà fait beaucoup avant, nous ne partons donc pas vierges côté économie et il y a une capacité de résistance également, parce que beaucoup de dépenses aujourd'hui sont contractualisées en fonctionnement avec des contrats d'entretien, etc. Tout cela est pluriannuel et en même temps il y a du personnel, nous ne le mettrons pas non plus dehors. Nous ferons d'abord des économies là-dessus et nous serons prudents s'il faut faire ensuite appel à l'impôt. Cependant, nous avons annoncé qu'il faudrait maintenant arrêter de ne plus prendre en compte l'inflation. Nous ne le pouvons plus. C'est une réalité, il faut avoir le courage d'en parler.

Je reviendrai tout à l'heure si vous le voulez bien, quand nous passerons au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, sur le sujet spécifique de l'emprunt parce que je vous répondrai avec un plaisir infini sur cette question que nous avons évidemment particulièrement regardée et particulièrement travaillée.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DURAND.- Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais répondre à mon collègue très honorable Frédy MAHON. Juste pour lui dire que nous prenons simplement acte que le

Débat a lieu, que nous nous réservons pour le budget et que je ne plains pas M. le Maire de faire son budget. Il a été élu pour cela, nous ne sommes donc pas là pour le plaindre.

Merci Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Nous sommes d'accord.

Je vous propose de me donner acte qu'un Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu ce soir, comme le prévoit la Délibération, ce qui ne signifie pas l'approbation des termes du débat d'ailleurs.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

M. CONTY.- J'ai deux points à ajouter concernant l'assainissement. Il y a deux informations utiles et importantes en ce qui concerne le débat.

Premièrement, la Délibération que nous avons votée, le changement de prestataire, le passage de VEOLIA à EAU ET FORCE, est le premier point majeur qui à l'évidence changera les éléments budgétaires du budget assainissement.

Deuxièmement, le schéma directeur est actuellement en cours d'établissement. Il nous amènera à avoir une programmation annuelle dans le financement des investissements, donc une programmation annuelle d'investissement sur les années à venir sur la partie investissement. Ce que nous avons voté tout à l'heure est bien la délégation de service public en fonctionnement et les investissements ne sont pas dans les délégations des services publics votées tout à l'heure.

Ce sont les deux points qu'il fallait ajouter en ce qui concerne l'assainissement.

M. le MAIRE.- Merci.

Délibération n°15 : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la commune du BOURGET pour la période 2001 à 2006

M. le MAIRE.- Délibération suivante, il s'agira après de me donner acte que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes vous a été communiqué, présenté en Conseil municipal.

Ce rapport porte sur l'exercice 2001 à 2006. Il y avait eu un premier rapport il y a 12 ans environ, c'était début 1996, et la Chambre Régionale des Comptes a maintenant pris l'habitude de passer dans l'ensemble des Collectivités. Il fut un temps où elle ne passait que dans les Collectivités plus importantes, mais maintenant elle a changé ses techniques de contrôle, ce qui est une très bonne chose parce que cela démontre que chaque Collectivité est auditée. Je trouve cela extrêmement sain. Il s'agit d'être audité sur deux points.

Premier point, la régularité des comptes. Effectivement, il y a des opérations, c'est excellent qu'il y ait un contrôle parce que cela donne quelque part la preuve à tout le monde que ce qui est fait est examiné par la juridiction compétente. C'est le premier point et nous n'avons pas à rougir de ce qui est dit là-dessus.

Deuxième aspect, dans chaque rapport de la Chambre Régionale des Comptes il y a l'appréciation portée sur la situation financière et un certain nombre d'opérations. Là, la discussion est toujours libre et intéressante.

Souhaitez-vous intervenir sur ce rapport, son contenu, les observations qui y figurent ?

M. MAHON.- Avez-vous pris en compte ce rapport dans l'élaboration du budget ?

M. le MAIRE.- Bien évidemment. Vous pouvez d'ailleurs trouver en dernière page, puisque c'est annexé, la réponse que j'ai apportée, où je dis que nous tiendrons le plus grand compte des observations de la juridiction financière.

Tout simplement en quelques mots, ce rapport dit plusieurs choses :

- Je le cite : « *La situation financière est saine et en nette amélioration par rapport au précédent contrôle* ».
- « *Les charges de personnel sont notamment maîtrisées* ». Il n'est pas si évident aujourd'hui de maîtriser les charges de personnel. Beaucoup de Collectivités s'y essaient.
- Il dit que la capacité d'autofinancement reste faible. C'est un sujet qu'Albert CONTY a évoqué tout à l'heure et il a annoncé notamment l'objectif de l'augmenter de 20 %, ce qui n'est pas rien cette année. Vous voyez que nous le prenons en compte.
- Il nous invite à nous doter d'un instrument de prospective financière pluriannuel. Nous sommes en train de le réaliser mais nous avons une difficulté en ce moment : Comment faire de la prospective alors que d'une semaine à l'autre tout change ? Cependant, nous nous sommes engagés sur cette démarche il y a déjà un petit moment.
- Il dit un mot sur la dette. La capacité d'autofinancement conduit à nous endetter. J'y reviendrai à la fin.
- Il évoque la mutualisation possible avec d'autres Collectivités en disant que nous sommes une ville moyenne, que nous avons des charges de centralité, etc. que nous avons des sujets qui nous dépassent, si je fais vite. C'est ce que nous faisons avec l'intercommunalité, vous voyez que cela répond à votre intervention tout à l'heure. Nous sommes en train de le faire.
- Il relève un point de forme qui est que, dans l'arrêté de nomination du collaborateur de cabinet, il aurait fallu définir les missions. Les missions du collaborateur de cabinet sont faciles à définir et elles le sont dans une note. Il faudra qu'elles le soient dans l'arrêté, elles le seront. Les missions ne sont pas en cause, c'est simplement la forme : c'est non pas dans la note qu'il fallait le mettre mais dans l'arrêté. Parfait, dont acte, aucun problème.
- Il dit que l'achat public est en voie de très nette amélioration. Il salue les efforts menés. Nous savons tous que nous avons fait beaucoup d'effort et que c'était nécessaire là-dessus. C'est plutôt un quitus qui est donné là-dessus.
- Ils disent qu'il n'y a pas de commentaire particulier sur les opérations de transfert de compétences, mais que nous n'avons pas fait la mise à disposition des biens. Pour être clair, les biens restent ceux de la ville et ils sont mis à disposition de la Communauté de Communes. C'est entré en pratique, mais il y a un inventaire un peu compliqué au mètre carré près, etc. Nous ne nous sommes pas précipités là-dessus, mais bien évidemment nous le ferons.

Après, reste la question que vous posiez tout à l'heure qui est celle du niveau de l'emprunt. Quelle est la situation par rapport à cela ?

D'abord, Le Bourget a été confronté à différents chocs financiers dans le passé. Un premier choc larvé, pas toujours identifié mais réel, au milieu des années 80 où il y a eu beaucoup de départs d'entreprises moyennes. Cela avait beaucoup affaibli la Commune. Un deuxième choc beaucoup plus important, que tout le monde connaît, beaucoup plus marquant, qui est celui du départ d'ALSTOM.

Depuis, nous avons remonté la pente et nous avons recréé des richesses, travail difficile, compliqué de Bénédictin. Nous avons recréé des richesses et des marges de manœuvre et nous les utilisons. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure : à quoi bon mourir guéri financièrement, mais mourir quand même ? Il fut un temps où la ville avait peu de projets, n'avancait pas, n'investissait pas, du coup elle n'était pas attractive. Si elle n'est pas attractive, personne n'y investit et du coup elle ne crée pas de richesse. A un moment donné, il faut savoir rompre ce cercle vicieux.

Il fut un temps où nous n'avions pas de capacité d'emprunt, nous n'investissions donc plus. Nous nous sommes reconstitué des marges de manœuvre et nous avons retrouvé une capacité d'emprunt, donc d'investissement.

Ensuite, dans le rapport il y a une première donnée que je relève sur cela, où il nous est dit qu'en dépense d'équipement par habitant nous sommes en 2006, puisque c'est l'année de référence, à 263 euros et que pour la strate ce sont 360 euros. Vous voyez que nous nous rapprochons de la moyenne. Nous étions plus proches d'ailleurs en 2005 puisque nous étions à 280 euros par habitant contre 300 euros pour la moyenne. En gros, le rapport dit que nous sommes remontés en dépense d'équipement par habitant. Si nous avons fait un peu appel à l'emprunt, c'est aussi pour améliorer nos équipements. Cela signifie qu'en face il y a des actifs, ce n'est pas l'emprunt pour l'emprunt.

Sur l'endettement par habitant, il est vrai qu'en 2006 nous sommes au-dessus de la moyenne, non pas de manière colossale, il s'agit d'une centaine d'euros, 100, 150 euros mais avant nous étions extrêmement bas puisqu'en 2001 nous étions à 555 euros contre 951 pour la moyenne puisqu'en 2001 nous ne pouvions plus emprunter du tout. Les choses s'expliquent.

Je peux dire aussi que l'on peut tout faire dire aux chiffres et je voudrais vous alerter sur cela, parce que, si vous dites que la dette a augmenté, regardez aussi le ratio de désendettement. En 2001, nous étions très bas par rapport à la moyenne en termes d'endettement, mais nous avions un ratio de désendettement extrêmement important. J'ai le ratio de 2002 sous les yeux, où il nous fallait 164 ans pour nous désendetter. C'est paradoxal, nous avons une petite dette mais il nous fallait 164 ans pour nous en débarrasser, ce n'est quand même pas rien, cela représente plusieurs vies d'hommes, au moins deux vies. Maintenant, au contraire nous sommes à 19 ans en 2006. Vous me direz peut-être que nous avons emprunté plus, mais globalement nous n'avons plus que 19 ans pour rembourser en 2006 alors qu'en 2002 il fallait 164 ans. Là, je suis en page 9 du rapport.

Je veux simplement évoquer par rapport à cela, que nous sommes dans une logique où nous avons estimé qu'il fallait également faire un effort d'équipement, de relance de la ville. Je vous dirai simplement que, quand vous regardez le cas de Valenciennes qui est souvent cité, Jean-Louis BORLOO lors de ces premiers mandats avaient multiplié la dette par X et c'est aussi ce qui a fait que la ville a redécollé. Nous sommes sur une évolution que nous suivons comme le lait sur le feu, mais nous souhaitons simplement continuer dans une logique positive qui consiste à améliorer l'autofinancement. C'est ce qui compte, c'est la clef, nous le savons tous. En revanche, cela suppose les efforts de tous.

Après, vous avez dit que nous bougerions un peu les taux. Il faut regarder à quoi c'est affecté : si nous l'affectons à augmenter l'autofinancement et à développer des services nouveaux, c'est bien ; si nous touchons les taux comme c'est fait ailleurs dans d'autres Collectivités pour uniquement financer le fonctionnement, c'est moins bien. La ligne pour nous est l'amélioration de l'autofinancement. C'est tout ce que je voulais dire par rapport à tout cela.

Je veux tout de même insister sur un point. Ce rapport est un exercice démocratique et technique excellent. Je connais beaucoup de rapports publiés en ligne sur des chambres régionales où c'est piquant. En fait, là c'est un non événement que ce rapport, le seul événement, ce qui est très positif, est que maintenant elles regardent la situation des villes de notre taille. C'est parfait pour tout le monde de se dire que tout ce que nous faisons est regardé. Cela signifie également qu'il n'y a rien de caché. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DURAND.- J'avais deux questions à vous poser.

J'aimerais que vous me répondiez sur les achats. Cela me paraît un point important lorsque l'on fait de la gestion parce qu'il y a des points positifs et nous les saluons, comme tout le monde, mais vous l'avez fait avec beaucoup d'éloquence, mais sur le problème des achats j'aurais aimé que vous reconnaissiez que de n'avoir aucun service achat pendant... je ne sais pas, ils indiquent « *Sur la période contrôlée* », donc sur la période 2001/2006 aucun service achat n'existait, je trouve que pour de la gestion proche au chiffre, etc. cela me permettait... d'autant plus qu'avant 2001 vous étiez aussi, n'y voyez pas d'attaque nous n'en sommes plus là, dans le sérail puisque vous étiez secrétaire général. Lorsque vous parlez dans la presse de faire des économies, etc. c'est un petit point mais c'est un point qui me paraît important. Vous ne créez un service des marchés publics que le 2 janvier 2007, cela fait beaucoup de temps pour s'occuper des achats. Si vous pouviez nous parler un peu des achats.

Autre point, concernant le collaborateur de cabinet - c'est un peu plus polémique mais je ne suis pas venu depuis longtemps - j'ai beau relire votre dernier paragraphe, je ne comprends pas. Vous mettez « *Enfin, concernant les missions du collaborateur, la Chambre souligne que celles-ci décrites dans des notes de service doivent l'être dans l'arrêté de nomination* », j'ai beau lire la note de la Chambre Régionale des comptes, je ne vois pas la même chose. Il y a une chose importante pour moi : « *La Chambre estime en effet que les fonctions du collaborateur de cabinet doivent être définies de manière plus explicites* ». On en ait à dire non pas que ce doit être marqué dans une note ou dans un arrêté, mais plutôt qu'elles doivent être « *définies* ». Cela veut donc dire qu'elles ne sont pas définies ou insuffisamment.

Pour être élu depuis longtemps et vous avoir connu, Monsieur n'est pas le premier collaborateur de cabinet, je suis donc assez surpris que vous, qui êtes à cheval sur les articles, les lois, etc. que vous avez un staff autour de vous très à cheval là-dessus et très compétent, vous ayez omis de définir les fonctions de collaborateur de cabinet.

Je n'ai pas envie d'être polémique ce soir, je m'arrêterai donc là. Pourriez-vous me parler principalement des achats, Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE.- D'abord, concernant le collaborateur de cabinet, classiquement, quand les Chambres Régionales des Comptes viennent, elles regardent tout et spécifiquement les rémunérations, les éventuels avantages en nature et tout ce qui concerne la Direction générale, les directeurs et les éventuels collaborateurs de cabinet. Je vous rassure, tout ceci a été regardé et il n'y a rien à en dire. Premier point.

Deuxième point, il faut s'entendre sur ce qui est écrit. Il est simplement écrit que, c'est ce que j'ai dit, le fait que « *L'existence de notes de service internes détaillant les fonctions ne saurait suppléer à ce manque* » - le manque étant que ce doit être dans l'arrêté - « *L'absence de définition des missions dans l'arrêté de recrutement est donc une irrégularité qui doit être corrigée par l'ordonnateur* ».

Je comprends clairement, il n'y a pas de polémique là-dessus, « *l'absence de définition des missions d'un arrêté de recrutement doit être corrigée* ». Nous écrirons donc la définition des fonctions

dans l'arrêté et la Chambre écrit noir sur blanc que cette définition des fonctions existe dans les notes de service internes qui détaillent les fonctions, mais que les notes de service sont considérées comme de simples mesures intérieures et qu'elles n'ont pas, contrairement à l'arrêté, vocation à être publiques. C'est tout. Elle ne conteste pas la définition des fonctions, elle dit qu'il fallait le marquer dans l'arrêté. Nous le ferons, nous le marquerons dans l'arrêté. Je ne vois pas d'autres problèmes là-dessus. Reportez-vous au texte.

Ensuite, le service achat est aussi un des points importants de contrôle dans les différentes Collectivités. Il n'a pas été relevé d'irrégularité. Il n'y a pas de saucissonnage, habituellement c'est ce que l'on trouve. On vous dit : « *Tel marché, c'est bizarre, etc.* ». Nous, rien de tout cela, il n'y a pas de polémique là-dessus.

Le titre du point 5, c'est en gros en majuscule « *L'achat public est en voie d'amélioration* ». Je vous remercie d'avoir effectivement reconnu que cela s'améliorait, c'est ce qui est écrit là. Après, je n'ai pas relu mot à mot, mais je ne crois pas avoir lu qu'aucun service achat n'existait et que c'est ce que la Chambre nous dit. Il y a une différence, il y avait et il y a toujours dans les services un certain nombre d'agents chargés de la mission achat. Cependant, ce que nous avons fait est quelque chose de tout à fait différent, nous avons créé un service marché public qui nécessitait un certain nombre de compétences et dont la Chambre nous dit que ce service fonctionne bien et qu'il a bien été mis en œuvre. J'ai beau chercher, je n'ai pas trouvé la phrase qui dit qu'aucun service achat n'existait.

M. DURAND.- La première ligne, en-dessous 5.2.

M. le MAIRE.- « *Sur la période de contrôle, aucun service...* » Dont acte, vous avez raison. Ce n'est qu'au 2 janvier qu'il y a eu un service des marchés publics, mais il n'y avait pas de service d'achat centralisé, cela se passait dans les différentes unités.

Il faut toujours améliorer l'organisation là-dessus et c'est ce qui a été fait. Voilà. J'ajoute que ce service nécessitait un certain nombre de pré-requis techniques qui ont été effectivement réalisés.

M. MAHON.- Je suis surpris du taux d'absentéisme du personnel. Cela me saute aux yeux et j'avoue que j'ai du mal à comprendre. Je souhaiterais un début d'explication de votre part. Je ne connais pas le personnel de la mairie, la Chambre a eu certainement accès à des registres parce que « *La chambre estime que, si la structure par âge, par sexe et par catégorie, ainsi que les fonctions exercées...* » Pourrait-on être plus clair ? Je ne comprends pas. En un mot, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nous avons les plus vieux, les moins compétents du département ou au niveau national ? Quand je vois cela, je suis un peu surpris. Cette phrase me surprend et quand je vois le nombre de jours par fonctionnaire...

Existe-t-il un malaise à la mairie du Bourget ? Ou est-ce simplement la proximité de l'aéroport du Bourget avec les gaz toxiques qui fait que les fonctionnaires sont plus souvent malades ? Entre nous, cela pourrait être une raison valable, ne plaisantons pas là-dessus.

M. le MAIRE.- Plusieurs choses.

D'abord, j'ai été amené plusieurs fois en Comité Technique Paritaire à évoquer cette question. Nous sommes conscients que c'est un sujet qu'il faut regarder avec les syndicats, qui en sont prévenus, et avec l'ensemble des chefs de service. C'est bien d'ailleurs que ce soit mesuré, je suis ravi que cela vienne sur la place publique. Je suis ravi que la Chambre s'en saisisse.

Il y a des éléments documentaires qu'il faudra apporter le moment venu, parce que je me souviens, je n'en suis pas tout à fait certain, qu'il y avait une discussion. Ils prennent la moyenne nationale, tant d'années et, depuis, il semblerait que la moyenne nationale ait augmenté, etc. Quand on regarde le différentiel entre des 17 et demi qui nous sont propres et les 10,8 qui serait la moyenne

nationale, je crois que la moyenne nationale a regrimpé après. Peu importe, il y a tout de même un sujet.

Ensuite, par rapport à cela il y a plusieurs éléments. Il y a une tradition parfois chez certains agents d'absentéisme, je ne jetterai pas l'opprobre sur les agents, nous avons tous en tête des cas d'agents qui malheureusement tombent dans des maladies graves. Il suffit d'ailleurs de pas beaucoup, parce que, avec un agent absent 2 ans parce que malheureusement il a une maladie lourde, cela fait facilement 700 jours. Il faut avoir cela à l'esprit. Il y a quelques cas comme cela qui peuvent parfois expliquer des évolutions.

Pour le reste, il y a une tradition aussi parfois dans certains services, c'est connu, d'aller jusqu'aux 3 mois et après on risque de passer à demi-traitement. Il y a un certain nombre de réalités statistiques existantes où finalement certains agents sont malades 3 mois tous les ans et ils sont guéris avant le dernier jour du troisième mois. Cela arrive. C'est une réalité qui existe ici comme ailleurs, c'est une forme d'habitude.

Nous avons depuis l'année dernière systématisé un certain nombre de contrôles qui portent leurs fruits. Encore une fois, je ne veux pas dire que c'est le cas de l'ensemble des agents mais cela arrive. Cela arrive trop souvent. C'est un sujet que nous traiterons avec le Comité Technique Paritaire. Il faut également comprendre que cela nous amènera parfois à durcir les conditions de remplacement. C'est un vrai problème parce que j'avais un cas l'autre jour dans une école où l'agent était absent, nous suivons un certain nombre de normes, il fallait donc le remplacer, mais si l'agent remplaçant est lui-même absent, etc. au bout d'un moment on finit par payer trois salaires pour un poste.

Il y a donc une réalité qui n'est pas évidente et premièrement des contrôles.

Deuxièmement, un travail est mené avec le Comité Technique Paritaire sur ce sujet. Nous suivrons les indicateurs par service et nous regarderons les causes éventuelles. Cependant, les causes ne sont pas particulièrement propres à la Collectivité, si ce n'est que certaines sont culturelles du type « *Je peux avoir droit aussi à un certain nombre de jours d'absence* ». Cela arrive trop souvent. C'est une réalité.

Quand je dis que nous devons durcir un certain nombre de conditions de remplacement, cela signifie également qu'il faut expliquer à certains services que, si vous êtes absent, vous n'êtes pas forcément remplacé, parce que du coup, comme il y a un remplaçant, cela ne gêne personne finalement. Ce n'est pas une généralité mais c'est suffisamment vrai pour que cela se retrouve dans la réalité statistique.

C'est ce qu'il faudra traiter maintenant avec les agents.

Vous avez cité la phrase suivante : « *Si la structure par âge, par sexe et par catégorie, ainsi que les fonctions exercées peuvent être des éléments explicatifs* », je crois qu'il s'agit plutôt d'une précaution d'usage, une précaution de style de la Chambre qui dit qu'elle n'a pas de raison apparente à ce taux d'absentéisme. Nous ne sommes pas les seuls, nous regarderons également ce qui se fait dans les autres Collectivités, mais nous suivrons ce que la Chambre nous propose, c'est-à-dire d'élaborer un tableau de bord régulier faisant apparaître en équivalent temps plein les absences.

Il faut aussi que les personnes prennent conscience de cela dans un contexte en plus financier que nous avons rappelé tout à l'heure, que les agents se disent que les absences ont un coût. Il n'est certainement pas question d'empêcher les agents d'être absents mais, si nous sentons qu'il y a des abus, ce sera un problème qu'il faudra regarder.

Pour l'anecdote, je me souviens, et je me souviendrai longtemps parce que je l'avais eu en main, d'un arrêt de travail qui avait été délivré par un médecin où la maladie visée « fonction

publique ». Cause de l'arrêt du travail : fonction publique. Il n'avait pas fait attention à ce qu'il écrivait, peut-être était-ce la vérité ? Cela signifie également que certains médecins se laissent parfois aller. Nous travaillerons sur ce sujet délicat.

Nous en avons abordé d'autres avec les représentants syndicaux, nous le ferons dans le dialogue. Je ne veux surtout pas jeter l'opprobre, mais cette réalité est là et nous la traiterons.

Y a-t-il d'autres points ?

M. DARBOUX.- D'abord, je voudrais revenir sur une petite parenthèse que vous avez citée tout à l'heure concernant la petite centaine d'euros au sujet des écarts. Je relis la phrase : « *De ce fait, si les moyennes nationales de la charge du personnel en euro par habitant s'élève à 818 euros en 2006* », or, vous avez parlé d'un petit écart d'une centaine.

M. le MAIRE.- Ce n'était pas là.

M. DARBOUX.- Si c'était là, Monsieur le Maire.

« *Supérieures à la moyenne nationale pour la commune de taille équivalente qui s'élève à 960 euros* » C'est vrai que, quand vous dites une petite centaine d'euros, cela peut porter à confusion ; ce ne sont pas 150 euros, ce sont 818.

M. le MAIRE.- Je n'étais pas au même tableau.

A quelle page êtes-vous ?

M. DARBOUX.- Page 5-13.

M. le MAIRE.- J'étais en page 8.

M. DARBOUX.- Une petite centaine...

M. le MAIRE.- Je me suis corrigé et j'ai dit 150 euros après. Effectivement, je suis sur le chiffre en page 8 qui est l'écart 2006, j'ai dit que cela fait 150 euros environ. C'est sur cela que j'étais.

Sur quel tableau êtes-vous ? Sur un autre ? J'étais en page 8.

M. DARBOUX.- J'étais sur la page 5 « *Evolution des charges de fonctionnement* ».

M. le MAIRE.- J'étais sur l'endettement. C'est un autre tableau.

M. DARBOUX.- Comme cela, il n'y a pas de confusion, mais cela fait tout de même cher.

Je reviens ensuite sur une question concernant le personnel. C'est vrai que le taux d'absentéisme est très fort, même si la moyenne nationale aurait peut-être une tendance à augmenter, car je suppose que, si la moyenne nationale aurait tendance à augmenter, la moyenne même locale aurait une tendance aussi d'augmentation.

En revanche, j'ai essayé de comprendre pourquoi. Il y a peut-être un fond, peut-être du stress, je ne sais pas la maladie de la fonction publique. Il y a beaucoup de choses. Je reviens sur l'analyse des effectifs, il y a une phrase en page 9-13 qui me choque un peu : « *La Chambre constate en revanche un sous-encadrement relatif. En comparaison des moyennes nationales, seuls 3 % des titulaires de la Commune sont de catégorie A en 2006, le taux national étant de 5,8* ». Cela peut peut-

être mériter une explication. Cela signifie que le personnel aujourd'hui dans la municipalité ne peut pas progresser, ne peut pas évoluer, donc on fait appel à l'extérieur. C'est cela ?

M. le MAIRE.- Pas tout à fait.

M. DARBOUX.- Cela peut être compris de cette manière. C'était mon interrogation.

M. le MAIRE.- C'est une réalité qui s'améliore parce que nous avons un problème de sous-encadrement dont elle dit qu'il est relatif. Je ne crois pas qu'elle ait donné l'historique, mais je me souviens, nous avons regardé avec le conseiller de la Chambre Régional des Comptes les chiffres ensemble, qu'en fait ce chiffre s'est amélioré, c'est-à-dire que nous sommes passés de 1 % à 3 %. Nous avons donc historiquement une pyramide très large à la base : beaucoup d'agents de catégorie C, peu de B, peu de A.

La Chambre veut bien aussi nous donner quitus d'avoir maîtrisé l'évolution des charges de personnel. C'est bien la dialectique. C'est difficile parce qu'il nous faudrait, nous en avons parlé il y a deux jours avec les collègues, ajouter pour le pilotage globalement un certain nombre de cadres mais, si nous ajoutons des cadres, nous accroîtrons la masse salariale. C'est un cercle vicieux pour bien fonctionner. Petit à petit, nous nous sommes recréé des marges, nous avons recréé des postes d'encadrement, nous avons triplé le niveau d'encadrement, 1 % c'était très peu, nous sommes passés à 3 et nous ne sommes pas encore au bon niveau. Il faudra au fur et à mesure remettre de l'encadrement, chose que nous faisons petit à petit pour la raison financière. C'est pour l'encadrement.

En revanche, nous sommes une des rares Collectivités qui, sur les avancements, fonctionne comme on dit « *au mini* », c'est-à-dire que les avancements d'échelons se font non pas au maxi, à la période la plus longue, mais en général au mini, sauf cas particulier pour des raisons de très mauvaise évaluation, etc. Nous pratiquons donc une politique d'avancement de grade assez libérale. Franchement, les syndicats ne nous ont jamais alertés là-dessus, bien au contraire. Je considère qu'il y a un droit à l'avancement et à la carrière.

Cependant, il y a des conditions parce que l'on ne passe pas de C à A comme cela, il faut passer des concours. Beaucoup d'agents, plus qu'avant, se sont mis à passer des concours, à passer des formations, je les en félicite à chaque fois parce que c'est une bonne chose. Il y a une capacité en interne mais nous avons également besoin de faire appel à des personnes extérieures, tout simplement parce qu'elles ont un parcours, elles ont vu d'autres Collectivités, c'est toujours intéressant d'avoir des expériences. L'encadrement est un point que nous suivons en particulier mais dans la limite de nos marges de manœuvre financières.

M. CONTY.- Juste compléter une chose ou donner un éclaircissement. Quand on compare le public et le privé, parce que parfois beaucoup connaissent peut-être davantage le privé que le public, les agents de catégorie C sont ce que l'on appellerait dans le privé globalement des employés. Les agents de catégorie B sont ce que l'on appellerait globalement des techniciens allant jusqu'à techniciens supérieurs. Les A sont les cadres.

Il ne faut pas oublier que la fonction publique offre des possibilités qui sont des formations, des concours, ce que n'offre pas forcément le privé. On constate, au regard des évolutions et des mobilités de carrière dans le privé, qu'il est tout de même assez exceptionnel que des employés arrivent à une position de cadre. Il ne faut donc pas non plus demander en termes de mobilité et d'avancement de faire en sorte que les agents de catégorie A viennent des catégories inférieures, sauf s'ils ont suivi une formation continue comme cela se fait dans un certain nombre d'organismes et que, a priori, en règle générale dans le privé les cadres viennent d'une formation supérieure et dans le public ce que sont les agents de catégorie A, les cadres, viennent aussi d'une formation supérieure.

La remarque qui est faite, je la prends et elle existe depuis longtemps parce que c'est également un problème de moyens, c'est « *Recrutez ou faites en sorte que vous ayez des agents, en l'occurrence des cadres, formés de niveau de formation supérieure pour avoir un meilleur encadrement et donc une meilleure qualité de mission et de réalisation de mission* ». Il ne faut pas confondre la mobilité et le fait de recruter les compétences qui vont bien au bon niveau.

M. DARBOUX.- En complément, il n'y a pas de confusion. Au contraire, ce document est riche puisqu'il nous permet de débattre. C'était le but de la réunion de ce soir.

Concernant la formation, il y a possibilité de formation, je n'ai pas dit qu'il ne fallait prendre que de l'intérieur, je donnais la possibilité au personnel de progresser, dans le secteur privé cela se fait, dans le secteur public il faut donc que cela puisse se faire aussi. Des formations existent, comme dans le secteur privé. Moi-même étant dans le secteur privé, il y a des possibilités au niveau du personnel en interne de progresser. Je comprends que des cadres sortent d'école avec le niveau cadre, mais il y a tout de même des non-cadres qui progressent et qui arrivent cadres tout de même. Il faut donner la possibilité au personnel par le biais de la formation dans les différents secteurs et nous avons aujourd'hui les moyens dans la formation continue de le faire. C'était une petite interrogation.

M. le MAIRE.- Juste deux points. Je vous réponds là-dessus mais je ne voudrais pas oublier que vous avez parlé tout à l'heure du stress.

Franchement, il y a des Collectivités où cela fonctionne aux « *coups de gueule* », à la cravache. Nous ne sommes pas réputés comme tel. Il est vrai que parfois j'entends dire que, s'il y a de l'absentéisme, c'est que l'on est stressé, etc. Entre guillemets et tout à fait entre nous, si nous sortons dans la rue et que nous disons que les agents communaux sont stressés, cela fera beaucoup rire tout de même. Certaines personnes sont exposées à des situations de stress beaucoup plus importantes. Cela ne signifie pas qu'il ne peut pas y avoir des cas individuels qui, pour des raisons soit existantes, soit personnelles, subissent du stress. Cela peut arriver mais ce n'est pas non plus la généralité. Cette affaire ne peut pas se résumer au stress. Il peut y avoir des cas, mais ce n'est pas du tout la généralité. Ce serait un peu facile, un peu commode de dire qu'il y a du stress. Il y a du stress dans tous les métiers, il y a du stress dans la police, à la RATP, etc.

En tout cas, nous sommes également attentifs à ces questions.

Concernant le point que vous évoquez, c'est-à-dire l'encadrement.

D'abord, je pense que ce que regarde la Chambre est un indicateur et un seul, c'est-à-dire le fameux passage en catégorie A ou pas. Il peut y avoir des agents de catégorie B qui remplissent des fonctions d'encadrement. Dans chaque Collectivité, il y a un certain nombre de B qui sont meilleurs que des A. Il vaut mieux un bon B qu'un mauvais A. Il y a des mauvais A, non pas dans la Collectivité mais cela peut exister. Nous ne sommes pas à l'abri, cela peut arriver. J'ai des exemples en tête ailleurs évidemment. De plus, il y a d'excellents C aussi. Nous avons des agents de catégorie C qui remplissent des fonctions d'encadrement et qui sont très bons. Nous en tenons compte dans le régime indemnitaire. Parfois, j'ai quelques exemples en tête, ils sont toujours C parce que, pour ne plus être C, il faudrait passer le concours. C'est un peu compliqué. Peut-être y aura-t-il un jour un coup de pied dans la fourmilière, qui sait ? Cela fera battre un peu les foules.

C'est un peu dommage mais nous essayons d'adapter au maximum dans ce cas le régime indemnitaire pour faire que nous tenions compte du fait que le C ou le B remplit des fonctions d'encadrement. C'est une évidence. Il y a un principe qui est la séparation du grade et de l'emploi qui peut nous permettre parfois de dire « *peu importe le grade réel de l'agent, après tout il a le potentiel, il le fait, on tente et si cela fonctionne tant mieux* ». Nous le faisons pas mal. Du coup, en revanche, c'est vrai que la Chambre dans ce cas, qui fait son petit calcul d'apothicaire, nous dit qu'il n'y a pas assez de A. Cela peut être des bons C ou des bons B.

Ensuite, sur le plan de formation.

Nous avons un plan de formation et je crois d'ailleurs qu'il est soumis au CTP de la prochaine séance. Nous pourrions vous faire une communication sur le sujet. Nous avons beaucoup développé cet aspect. Après, cela dépend également du volontariat des agents et il y a un certain nombre de règles à respecter. Cependant, nous jouons aussi le jeu de la formation.

M. DURAND.- Que dites-vous à une rumeur, je ne sais pas si elle est encore en vigueur, qui dit que beaucoup de nouveaux employés viennent des villes extérieures, c'est-à-dire que l'on embauchait beaucoup venant de La Courneuve, en s'interrogeant pourquoi La Courneuve et en remontant un peu dans votre organigramme ? Est-ce vrai ? Cela a-t-il été vrai ? Est-ce encore vrai ? Ou est-ce totalement une vue de l'esprit ?

M. le MAIRE.- Ce n'est qu'une rumeur que j'ai entendue ou que j'ai lue à l'occasion. Ce n'est qu'une rumeur.

Il faut avoir une chose à l'esprit : lorsque l'on fait des recrutements, on ne peut pas non plus dire que l'on ne prendra que des habitants du Bourget. Dans la fonction publique, il y a un principe d'égalité, on regarde les parcours, etc. Celui qui dit qu'il est du Bourget, donc il aura le poste, cela ne suffit pas. C'est tout. La réalité est là. Après, statistiquement nous essayons de privilégier le Bourget et le bassin de population qui est autour. C'est logique parce que sont naturellement candidates les personnes qui habitent autour, autant qu'elles peuvent le faire. Il suffit que vous ayez une série de trois Courneuviens ou de trois Drancéens, etc. pour que cela parle. Nous n'avons aucune raison de privilégier telle ou telle ville extérieure. Si nous en privilégions une en tout cas ce ne pourrait être que Le Bourget, c'est évident. Mais cela ne suffit pas.

Je veux dire cela, parce que notre administration s'est beaucoup réformée, s'est beaucoup modernisée. Elle a fait beaucoup d'effort, elle a accompagné la ville dans la réalisation de projets dans des périodes difficile. Je veux lui rendre hommage parce que nous n'avons vu que le petit bout qui est l'absentéisme mais cela ne doit pas cacher tout le reste : les services ont beaucoup évolué, il faut leur en savoir gré et les inciter à continuer. Le monde change, la technique évolue aussi, il nous faut donc évoluer.

Les services ont beaucoup changé. Cela signifie que nous regardons d'abord aujourd'hui l'agent comme étant quelqu'un qui vient avec des compétences. Cela veut dire que peut-être que le recrutement uniquement, et même sur des postes de catégorie C, sur « *j'habite à côté* » ne suffit plus. Il y a 20 ans, dans les Collectivités on faisait un recrutement dit social, ce n'est pas une question absente de nos préoccupations, loin de là, mais cela ne peut pas être la seule. Avant, pour tout dire, on allait en Collectivité quand on ne pouvait pas entrer ailleurs il y a 20 ans et peut-être il y a 10 ans. Maintenant en Collectivité, il y a les mêmes critères qu'ailleurs. C'est normal parce qu'après tout c'est le service du public. C'est ce qu'il faut simplement avoir à l'esprit.

Je voudrais simplement dire que ces questions, notamment celle de l'absentéisme et de l'encadrement, font partie des choses que nous regardons parce que nous produisons un bilan social tous les 2 ans avec un certain nombre de choses. Un travail est mené notamment au sein du CTP et même en dehors avec les organisations syndicales pour suivre tout cela.

Monsieur MAHON et après on va clore.

M. MAHON.- Une question mérite d'être posée : le sous-encadrement ne favorise-t-il pas l'absentéisme quelque part ?

J'attire aussi l'attention en disant que l'absentéisme concerne, je peux me tromper, peut-être une catégorie de personnel où, l'agent absent, le Bourgetin le voit. Je pense toujours à la voirie, à la

propreté du Bourget. Les absents, à mon avis, cela ne touche pas les cadres A et cela doit toucher une partie d'une catégorie d'employés de la ville qui ne passe pas inaperçue. C'est vrai que c'est un point important.

De plus, j'ai ce souci également de sous-encadrement. Cela fait partie d'un ensemble, il n'y a pas seulement l'agent qui est malade, il y a un ensemble. L'absentéisme est un chantier, mais à mon sens c'est sur l'ensemble des structures de la ville.

M. le MAIRE.- Le chantier est important et, encore une fois, il a beaucoup avancé.

Tout à l'heure, M. DURAND évoquait le fait que la Collectivité a dû attendre avant de monter un vrai service des marchés. Elle a dû attendre pour des raisons financières, c'est un poste de cadre. Aujourd'hui, je peux vous identifier facilement 4 ou 5 postes de cadre que nous souhaiterions créer, que nous ne créons pas parce qu'après vous me direz : mais l'autofinancement ? Plus vous avez de dépense de fonctionnement et de personnel, moins vous avez d'autofinancement. Nous sommes tenus d'essayer d'avoir une espèce d'équilibre afin de discuter, d'abord M. CONTY et moi, ensuite avec mes collègues, enfin en essayant de proposer des hypothèses.

Cependant, le problème est là : plus de personnel, moins d'autofinancement, moins de capacité d'investissement, etc. Maintenant, la vraie clef de tout cela est que c'est avec l'arrivée d'entreprises et de recettes nouvelles que nous sortons réellement du processus. En fait, il faut arriver à investir, à améliorer l'encadrement tout en maîtrisant l'autofinancement et en le développant. C'est un peu la ligne et nous sommes en train d'y arriver.

C'est vrai que nous avons un taux supérieur. Nous n'avons pas fait l'exercice, peut-être pourrions-nous le faire maintenant, de nous comparer aux villes de la région parisienne. La Chambre est tout à fait honorable et c'est un excellent travail qui a été mené, ce n'est pas évident, c'est un rapport tout à fait respectable mais parfois elle s'arrête à un chiffre. Il faut regarder un peu quelles sont les statistiques autour de nous, etc. Encore une fois, ce chiffre ne doit pas non plus masquer la très grande majorité des agents qui ne sont pas absents. Il faut l'avoir à l'esprit.

Encore une fois, l'administration s'est beaucoup modernisée. Vous faites un lien que je comprends en disant qu'il y a deux sujets, l'absentéisme et le sous-encadrement, l'un ne fabrique-t-il pas l'autre ? C'est vrai qu'il y a un problème de proximité. Si l'agent se dit : « *Je suis absent, à la limite mon chef est un peu loin ou mes collègues ne disent rien* », c'est vrai que c'est ce que vous sous-entendez et que cela peut exister. C'est une piste à regarder. Cependant, nous avons la volonté petit à petit de favoriser la structuration des services et l'organigramme évolue au fur et à mesure, mais chaque fois que nous en avons la possibilité nous essayons de réorganiser tout cela. Cela vient au fur et à mesure. Il faut le voir dans le temps parce que l'administration est un corps vivant et que ce n'est pas d'un coup en appuyant sur un bouton que nous réglerons un problème.

Nous en avons terminé. Il nous faut simplement prendre acte que le rapport vous a été présenté. Je mets aux voix le fait de prendre acte.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité

C'était la quinzième et dernière question inscrite à l'ordre du jour. Nous nous retrouvons le 26 mars. Je clos la séance en vous remerciant.

(La séance est levée à 23 heures 15)